



PROCES VERBAL ANALYTIQUE **CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 AVRIL 2019 À 09 H 30
(Convocation du 19 avril 2019)

Aujourd'hui vendredi vingt-six avril deux mil dix-neuf à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE A 9 HEURES 30

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 45

M. le Président Patrick BOBET : Mesdames, Messieurs je vous invite à rejoindre vos places. Merci.

Tout d'abord, je voudrais accueillir et lui souhaiter la bienvenue, le Conseil municipal des jeunes de Carbon-Blanc qui est en face de nous. Merci pour votre présence, chers jeunes. C'est un lieu de démocratie, vous le savez ici, et la parole est libre. Nous essayons de travailler dans l'intérêt général et pour le bien commun, c'est notre tâche et on essaye d'être fidèle à cette mission.

Tout d'abord, mes chers collègues, nous devons approuver les procès-verbaux des séances du 7 et 22 mars. Y a-t-il des demandes de précision, de correction ou de modification ? Si ce n'est pas le cas, nous les adoptons en l'état tous les deux en félicitant les rédacteurs. Merci.

Je crois qu'avant toute chose, nous devons aborder le dossier FORD. Est-ce que Madame la Maire de Blanquefort souhaite intervenir ou est-ce que c'est Monsieur GUICHARD qui veut ouvrir le débat ? Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Je pense que c'est bien que ce soit vous qui répondiez à quelques questions qui, n'ayez pas peur, ne sont pas une catapulte comme j'ai pu le dire à Monsieur le Président.

Ce n'est pas directement FORD sur lequel je vais intervenir, c'est GETRAG, mais je suis obligé de dire deux mots et la Maire de Blanquefort doit être très au courant sur la manière dont la direction de FORD se conduit avec les salariés et leurs responsables. Non seulement, elle les fout dehors et je mets le terme « *foutre* » sciemment, mais en plus en exigeant que, dans les réunions, ils se taisent. Alors que, bien entendu, jusqu'au bout du processus, ils essaient que le plan social soit le meilleur possible pour eux. Donc, là, il faut, c'est le minimum du minimum, demander à FORD que les responsables syndicaux de FORD donc du personnel, puissent avoir la parole jusqu'à la fin de l'existence de FAI.

Ceci dit, nous avons rencontré la CGT de GETRAG FORD TRANSMISSION qui a décidé de lancer l'alerte aux collectivités locales pour ne pas revivre le drame humain de FORD. J'en avais informé ici Monsieur le Président. Le groupe Communiste de Bordeaux Métropole est allé les rencontrer ce vendredi 12 avril au siège de leur CE (Comité d'entreprise). GETRAG FORD TRANSMISSION est une entreprise de 1 200 salariés, c'est-à-dire plus importante en termes de salariés que FORD actuellement puisque 840 CDI, 88

CDD, 56 FAI et 219 intérimaires, et qui produit 550 000 boîtes de vitesse par an pour FORD, son client unique ; des boîtes de vitesse manuelles destinées essentiellement à la FIESTA et à la FOCUS essence. Je donne ces éléments techniques pour montrer la puissance de cette entreprise actuellement. GETRAG est tenue par FORD pour 50 % et par MAGNA pour les 50 % restants. Les salariés appréhendent le retrait de FORD de l'actionnariat qui devrait intervenir à l'été prochain et sont dans le flou quant aux intentions de MAGNA, qui a toujours été dans le giron structurel de FORD en Allemagne. Les amis que nous avons rencontrés ont demandé à un cabinet extérieur l'analyse de la situation financière et stratégique de l'usine, et les sources d'inquiétudes sont très nombreuses. Tout d'abord, l'entreprise accuse de lourdes pertes financières. 54 millions en 2017 et 28 millions attendus en 2018. Et les coûts fixes que devra assurer GFT, seule après le départ de FAI, comme la centrale électrique et le traitement des eaux, ne vont pas aider à réduire les pertes. En effet avec le départ de FORD, il reste des frais fixes sur l'ensemble du territoire de FORD.

La stratégie industrielle de FORD qui se retire du marché européen, réduisant ses effectifs de 22 000 emplois sur 55 000 sur toute l'Europe - licenciement, par exemple, de 5 000 emplois en Allemagne dernièrement - inquiète sur la pérennité de l'activité industrielle de GFT centrée sur la boîte de vitesse manuelle pour le marché européen.

De plus, MAGNA a racheté les parts de FORD à Kechnec en Slovaquie et a décidé d'investir 170 millions d'euros pour lancer une nouvelle génération de transmission à double embrayage et sa version hybride.

Tous ces éléments techniques, bien entendu, vont être donnés à l'ensemble des élus et à vous, Monsieur le Président, particulièrement pour que vous en mesuriez l'importance.

Qu'en sera-t-il pour GETRAG Blanquefort quand MAGNA rachètera les parts de FORD ? Aujourd'hui, le carnet de commandes est assuré jusqu'à 2020, mais après ? FORD a prévu de sortir ses modèles de voitures hybrides mais comment va s'inscrire l'usine de Blanquefort dans cette nouvelle production ? Le risque est de voir la production de l'usine de Kechnec, dont je viens de parler, se développer tandis que celle de Blanquefort serait en perte de vitesse avec la boîte manuelle s'il n'y a pas de nouveaux investissements vers de nouveaux produits au-delà de 2020. Parce que, bien entendu, face à cette description catastrophique que je suis en train de développer, il y a la possibilité de contrecarrer ce qui pourrait apparaître comme définitif.

Les responsables que nous avons rencontrés veulent des réponses et font valoir leur droit d'alerte. Ils ont fait part également de la souffrance au travail, d'un management au fouet, le management FORD. L'entreprise a connu de nombreux départs en retraite, mais aussi des démissions, et fait face à un fort absentéisme dans certains services en raison des conditions de travail et des salaires très bas, 1 280 euros pour ceux qui sont en 2x8. Les salariés aiment leur travail, nous l'avons ressenti très profondément, et veulent le faire bien, mais n'ont pas le moyen de faire de l'excellence.

Les représentants syndicaux ont ainsi pointé la perte de savoir-faire. Aujourd'hui, on recrute des presse-boutons qui n'ont pas le bagage technique et l'esprit « métallo », regrettent les salariés. On leur donne une formation rudimentaire de trois jours avec un tuteur avant de les lâcher seuls sur les machines.

La qualité de la production s'en ressent jusqu'à la sortie. C'est 600 000 euros par mois de résultat d'un travail bâclé, pour rester prudent, de rebuts industriels que jette l'entreprise. Ces représentants pointent le manque de personnel - parfois, il n'y a qu'un opérateur pour trois machines - le manque de formation, le manque d'entretien des machines et un encadrement qui passe outre les procédures de contrôle perçues comme une perte de temps.

Aujourd'hui, ces salariés appréhendent fortement le départ de FORD cet été et le fait de se retrouver face à MAGNA dont le seul but, comme fonds de pension, est de faire de l'argent et qui n'est pas un industriel automobile. Nous leur avons apporté notre plein et entier soutien et avons pris l'engagement de faire entendre leur alerte dans l'enceinte de l'assemblée métropolitaine, ce que je me permets de faire ce matin. Notre groupe porte une autre politique industrielle basée sur l'innovation en s'appuyant sur les compétences des salariés qui doivent avoir un droit de regard sur la gestion de l'entreprise. Depuis plusieurs années, nous portons aussi la création d'un pôle industriel autour des véhicules de demain, électriques et hydrogènes. Plus que jamais, le site de Blanquefort a les ressources et le savoir-faire dans ces domaines et ne doit pas être abandonné aux appétits financiers de MAGNA, mais être à la pointe comme acteur industriel pour porter les transports propres de demain auxquels aspirent toutes les collectivités locales et qu'exigent les bouleversements climatiques que nous connaissons.

Les responsables syndicaux que nous avons rencontrés, et j'en termine par là, ont été très sensibles à nos propositions et attendent beaucoup de notre Métropole. Aussi, je vous invite de nouveau, Monsieur le Président, ainsi que mes collègues, à être à l'initiative de rencontres avec ces salariés de FORD GETRAG TRANSMISSION.

La rapidité de cette démarche de rencontre est d'autant plus importante quand on la rapproche du calendrier que subissent nos voisins de FAI et que craignent les salariés de GETRAG avec le départ de FORD.

Voilà, chers amis, j'espère ne pas vous avoir trop inondés de chiffres, mais quand on connaît le dossier, on a peur, mais en même temps, on sait qu'il y a des possibilités de débouchés énormes.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. On va y revenir après. Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président. Merci à Max GUICHARD d'avoir fait cette intervention. Non, ce n'était pas trop technique parce que c'est tout bêtement réel. Donc, c'est très important de connaître ce type de dossier.

Moi, je ne suis pas là pour vous apporter particulièrement des bonnes nouvelles, je commence à faire l'oiseau de mauvais augure. Quelques points par rapport à ce que vous avez pu dire. Je voudrais rappeler que la responsabilité des syndicats de FORD a toujours été exemplaire. Elle l'a été, elle continue à l'être. Depuis plusieurs jours effectivement, il se passe dans l'usine des tensions qui n'existaient pas auparavant parce que l'on est en période où chacun demande plus et où derrière, alors que l'on arrive à la fin de la production, il y a des pressions de la Direction sur les salariés pour qu'ils maintiennent un certain niveau de production alors que c'était cette même Direction qui leur avait proposé de rester chez eux le vendredi. C'est-à-dire que l'on arrive en effet à des incohérences totales. D'un autre côté, le management de FORD, depuis des années, ne nous étonnera pas beaucoup sur ce qui se passe aujourd'hui.

Deuxième point, oui, l'usine d'à côté est très importante. La fermeture de FAI, c'est une catastrophe. Si dans trois ans, c'est le tour de GFT, ce sera un séisme pour tout Bordeaux Métropole et tout le Département parce qu'à 840 personnes, on va en additionner 1 200.

J'ai déjà rencontré moi-même des représentants syndicaux. Je me suis rendu avec Madame la Première Vice-Présidente du Département, Christine BOST, sur site, c'était à l'automne dernier, et la plupart des inquiétudes que vous avez exprimées, je les partage. D'autant plus que l'on assiste à une sorte de copier-coller de scénario de ce qui s'est fait à

FAI, il y a quelques années, avec la Direction de FORD - pas en direct, on ne les voit jamais, c'est le premier problème, mais par intermédiaire - qui nous explique que tout va bien. On a une situation totalement paradoxale avec une usine qui, aujourd'hui, tourne et qui se retrouve avec des difficultés de recrutement parce qu'il n'y a pas un énorme savoir-faire industriel de ce type-là dans la région et du coup, les formations se font un peu parfois à la va-vite pour pouvoir assurer le tout. On a une grosse usine qui tourne, qui a des difficultés de recrutement, mais dont on sait tous que, dans 2, 3 ans enfin dans pas si longtemps que cela, il risque d'y avoir des difficultés. Je pense qu'il est essentiel que nous rencontrions, de façon officielle, les représentants syndicaux de GFT. À titre personnel, je regrette qu'un seul syndicat ait fait valoir le droit d'alerte en ce qui concerne GFT, que les autres représentants syndicaux ne les aient pas suivis. Et je sais que les représentants syndicaux de FAI le regrettent également. Il y a une unité syndicale à FAI, il faudrait d'abord que l'on commence par cette unité syndicale à GFT. Et qu'ils attendent beaucoup de Bordeaux Métropole, je le comprends, c'est normal. À nous seuls, je ne veux pas dire que l'on sera impuissant parce que ce serait catastrophique, mais à nous seuls, on n'y pourra rien. C'est-à-dire qu'il faudrait arriver à remonter une unité institutionnelle autour de GFT comme on l'a montée autour de FAI et, là où je suis d'accord, c'est qu'il faudrait le faire très vite. Le faire très vite pour un troisième objectif : il va bien falloir que l'on arrive à avoir la direction en direct. Pas la direction du site avec laquelle on peut parler. Ce n'est pas du tout la direction de site qui en est cause, mais la direction du groupe pour ne pas que l'on se retrouve avec des annonces découvertes 48 heures avant leur réalisation. Et cela va être relativement difficile. Mais parallèlement aux négociations que l'on peut avoir, à l'heure actuelle, en tant qu'institution avec FAI, sur la question du protocole d'accord, je pense que l'on peut parfaitement travailler sur la direction de GFT de l'autre côté.

Et juste, enfin pour terminer, vous savez que l'on a beaucoup travaillé sur un repreneur potentiel, PUNCH POWERGLIDE. Notamment, quand on a discuté entre nous sur la négociation du protocole d'accord, se posait une question de « Est-ce que, finalement, on pourrait y arriver avec eux, même si FAI n'en voulait pas ? » À l'heure où je vous parle, cela apparaît extraordinairement compliqué. Je crois qu'il ne faut pas se voiler la face. PUNCH POWERGLIDE va avoir d'énormes difficultés à reprendre le site de FAI. Il va bien falloir faire une ré-industrialisation du site. Cela, c'est indispensable, mais il va falloir trouver d'autres partenaires, car tel que c'est parti, je ne vois absolument pas comment cela pourra se faire avec PUNCH POWERGLIDE alors que j'ai fait partie de ceux ou de celles qui avaient soutenu le projet au maximum sauf qu'à un moment donné, quand on est devant le mur, il faut savoir s'arrêter. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Alain CAZABONNE a demandé la parole.

M. Alain CAZABONNE : Merci Max GUICHARD. Merci d'avoir relancé ce dossier avec des possibilités d'espérance d'autres activités. Et j'en profite pour répondre à Madame FERREIRA qui, l'autre jour, avait eu un commentaire un peu agressif par rapport à mon propos. Je n'étais pas là pour faire des promesses sans lendemain, ce n'est pas mon genre. Je signalais simplement et je tiens à le maintenir parce que je l'ai déjà dit, que l'on travaille aussi avec le Ministère : De grands groupes industriels sont prêts à s'intéresser à la reprise de FORD pour une autre activité. C'est le cas de ENGIE, la Lyonnaise, AIR LIQUIDE, etc., il y en a d'autres qui s'associeraient à cela. Leur vrai problème, c'est la maîtrise du foncier. J'en ai parlé au Conseiller du Ministère de l'Économie, je n'ai pas de réponse évidente, c'est sûr. J'en ai parlé au Président de la Région qui est prêt à s'engager là-dessus. Il faut les aider à acquérir le foncier. Et après, eux se chargent de la nouvelle activité, soit fabriquer l'hydrogène par hydrolyse avec des panneaux solaires comme énergie pour le fabriquer, soit ils fabriquent des moteurs à hydrogène. Ils sont prêts à prendre le risque de l'après, ce n'est pas demain, c'est dans 2 ans, mais il faut parler aussi de la nouvelle activité dans 2 ans. Ils demandent simplement à ce que l'on puisse les aider

à maîtriser le foncier. Voilà, je voulais rappeler cela. Il y a du personnel qualifié pour fabriquer des moteurs, etc., que l'on ne perde pas cette possibilité parce que les groupes industriels, eux, sont prêts à prendre le risque.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur le Maire de Bordeaux, Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Oui, enfin, c'est plutôt avec ma casquette de Vice-Président de l'agglomération. Pour rebondir sur les propos d'Alain CAZABONNE, certes, la maîtrise du foncier est dans les perspectives futures, mais il y a la maîtrise du foncier dans le cadre de l'accord que l'on doit passer, et qui n'est toujours pas passé avec FORD, et c'est peut-être pour moi le plus important. Aujourd'hui, il y a le protocole qui nous est proposé. Il y a les 20 millions d'euros prévus sur la revitalisation. Je rappelle d'ailleurs que si l'État avait dû rester sur ce que prévoit la réglementation, c'était 6 millions d'euros. Donc il y a ces 20 millions, et puis surtout les propositions de cession, enfin de cession, de retour à ce qui était notre patrimoine au moment où FORD est venu s'installer et - c'est là-dessus que je dis que je rebondis sur les propos d'Alain CAZABONNE - qui ne concerne pas que le bâtiment et l'usine elle-même. Il y a tout ce qui se fait autour. Et aujourd'hui parmi le volontarisme que l'on déploie, c'est de pouvoir obtenir tout le foncier et pas simplement celui dédié à l'activité sur le bâtiment. Il y a notamment la parcelle qui peut être connectée au rail, toutes les parcelles autour. Il y a ce qui concerne la production d'énergie pour ne pas se retrouver dans une situation où FORD garderait la main sur un certain nombre de leviers fonciers autour et où nous-mêmes nous retrouverions avec des fonciers « enclavés ». Le foncier du bâtiment, oui, mais il y a tout le foncier, et c'est l'objet des discussions que nous avons avec FORD par le biais d'ailleurs du représentant de l'État et du délégué ministériel qui a été désigné sur ce dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, moi j'ai bien sûr bien entendu les propos d'Alain CAZABONNE. Je rappelle qu'il y a quelques années, on avait proposé déjà un certain nombre de pistes puisqu'il est vrai que sur notre territoire, nous avons beaucoup de compétences liées, éparées, avec l'aéronautique, même à Angoulême avec LEROY SOMER. Enfin, on sait faire plein de choses. On a beaucoup de compétences qui peuvent être transférées, en gros, sur les énergies renouvelables, pourquoi pas l'hydrogène, mais aussi sur l'éolien puisque l'on a beaucoup, beaucoup de savoir-faire qui peuvent être transposés aussi bien dans le BTP (Bâtiment travaux publics) que dans l'industrie. Donc, ne serait-il pas temps de demander une mission sur ce sujet-là, sur la ré-industrialisation du site ? Quel que soit l'avenir de la seconde usine, on sait très bien que de toute façon, cela va être un feuilleton. On n'en connaît pas l'issue et on risque de repousser de 2 ans, 3 ans et d'avoir encore pendant de longues années ce débat. Donc peut-être faudrait-il anticiper, peut-être que c'est déjà fait, moi, je ne suis pas au cœur du dossier, mais en tout cas demander une mission sur la ré-industrialisation de ce site à terme, sur ce site ou autour, ou aussi sur l'agglomération, en tout cas en lien avec les industries du renouvelable. Fabriquer des engrenages, c'est très utile pour l'éolien et aussi pour l'hydrogène. On est très bon dans le composite. C'est excellent également pour tout ce qui est éolien renouvelable. On a besoin de compétences dans le BTP dans ce domaine-là, on les a. Lorsque l'on fait la somme de tous les savoir-faire liés à ce type d'industrie, je crois que l'on a de quoi faire comme on dit aujourd'hui un gros *cluster* sur ce secteur-là pour essayer d'envisager l'avenir de façon positive. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Je réponds tout de suite à Gérard CHAUSSET. Cette mission, elle est prévue déjà. Elle est pratiquement enclenchée avec la Région. Elle fait partie du PSE (plan de sauvegarde). Les 20 millions sur la table, ils servent aussi à cela, bien sûr.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, mais quid sur ce thème-là de ré-industrialisation dans le renouvelable ?

M. le Président Patrick BOBET : On peut le préciser, mais cela fait bien partie des choses que l'on envisage.

Max GUICHARD a souhaité reprendre la parole.

M. Max GUICHARD : Pour rebondir sur ce qu'a dit justement, Véronique FERREIRA, il y a une difficulté au niveau de GETRAG par rapport à FAI, c'est que les organisations syndicales ne sont pas unies. Mais pour en avoir discuté avec eux, s'ils sentent par tel bout ou tel bout qu'il y a intervention, initiative de notre assemblée y compris en appel des autres institutions, et il va falloir qu'elles se bougent sur ce dossier, je pense que nous pouvons être le ferment de cette unité syndicale. Voilà.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Christine BOST en tant que première Vice-Présidente du Département.

Mme Christine BOST : Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir puisque tout a été dit et très bien dit par les uns et par les autres. Je voudrais juste dire à Max GUICHARD que les autres institutions se bougent sur ce dossier que ce soit le Département, la Région, la Ville de Bordeaux ou la Métropole. Nous sommes tous ensemble dans ce combat depuis le début. Le Président de la Région le dit lui-même, si on ne débloque pas la situation de façon rapide sur la question de l'unité foncière, on perd peut-être quelques possibilités de ré-industrialisation. Le Président indique qu'il a un certain nombre de pistes sous le coude, mais qui pourraient partir ailleurs si les choses ne se développent pas rapidement. Tout le monde est vraiment mobilisé, l'idée étant de permettre de retrouver de l'emploi pour les personnes qui, aujourd'hui, sont en train de le perdre voire même d'aller plus loin, et, bien sûr, nous avons aussi tous la préoccupation de l'usine voisine qui est absolument inquiétante et on relaie l'ensemble des inquiétudes qui ont été évoquées ce matin.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Nous avons un front uni dans ce domaine, bien évidemment. Je reprendrai peut-être deux ou trois remarques des uns et des autres.

Max GUICHARD dit que les syndicats attendent beaucoup de nous, mais oui, bien sûr, mais nous aussi, on attend beaucoup d'eux. Ce que je veux dire, c'est que l'on attend beaucoup les uns des autres et ce n'est qu'en ayant un front uni - la Région, le Département, la Métropole, les syndicats qui ont leur rôle à jouer à 100 % - que l'on pourra faire peut-être revenir FORD à la négociation parce que Véronique FERREIRA l'a bien dit : « FORD, on ne les voit jamais ». La grande difficulté, c'est que nous ne les voyons pas. Il va vraiment falloir leur faire comprendre que nous souhaiterions les voir. Et on va le faire, bien évidemment, avec force et énergie, vous le savez.

Deuxième remarque, moi, j'adhère aussi aux propos d'Alain CAZABONNE. Il faut quand même imaginer aussi une autre espérance, un autre espoir pour ce site, pas forcément ce que l'on a fait pendant 40 ans. Il faut absolument que l'on se mette aussi dans une dynamique d'ouverture, d'innovation.

Cela dit, dans le PSE, il ne faut pas non plus, pour répondre à Gérard CHAUSSET, que l'on s'enferme sur des propositions trop restrictives. Restons assez ouverts dans ce que l'on pourrait faire en termes de revitalisation, autrement on risque de laisser passer des trains que l'on regretterait ensuite.

Voilà, moi, ce que je voulais vous dire très simplement. Il faut imaginer peut-être autre chose, et c'est en cela qu'il faut que les syndicats aussi nous fassent confiance et que l'on travaille ensemble. Pour tout vous dire, j'ai reçu les syndicats de FORD, en l'occurrence FAI, il y a trois jours, qui m'ont annoncé que la CGT venait d'intenter une action au Tribunal pour annuler la décision de FORD. Alors, pourquoi pas ? Moi, de toute façon, je ne peux pas vous dire si c'est bien ou si c'est mal. Je ne peux que prendre acte. Mais je ne suis pas sûr que cela fasse avancer beaucoup les choses. Donc, il faut vraiment que l'on se parle tous, que l'on se dise ce que l'on fait les uns et les autres pour que l'on avance, encore une fois, de façon unie, autrement on ne va pas y arriver. FORD aura trop beau jeu de se dire : « Ils sont divisés. Ils ne s'entendent pas. Donc je laisse courir et rien ne se passera. »

Et, pour tout vous dire, pour que vous ayez l'information jusqu'au bout, nous avons signé le protocole de PSE, la Région, le Département et la Métropole. Nous l'avons signé et nous attendons que FORD nous dise ce qu'ils vont faire de cela. Il est évident que ce n'est que le début d'un très long combat pour revitaliser et pour retravailler avec les syndicats, les salariés. En tout cas, soyez persuadés que notre détermination est entière et qu'elle ne va pas faiblir.

Nous passons, avant d'aborder l'ordre du jour, la parole quelques minutes à Anne WALRYCK pour nous parler du mois du développement durable.

Mme Anne WALRYCK : Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de faire court. C'était juste pour attirer votre attention sur un bel événement. Vous savez que, chaque année, le Ministère organise sur l'ensemble des territoires et à l'échelle européenne d'ailleurs, la Semaine européenne du développement durable. Nous avons, dans le cadre de notre plan d'action pour faire de notre Métropole un territoire durable à haute qualité de vie, une action qui consistait à créer le club permettant à chacune des communes de notre Métropole d'être représentée et de pouvoir, ensemble, valoriser toutes les initiatives qui sont prises par les uns ou par les autres dans les 28 communes de notre Métropole.

Nous avons donc, par l'intermédiaire de ce club, fait remonter toutes les initiatives qui étaient organisées par des associations, des collectifs, des entreprises engagées, des institutions ou des collectivités sur le terrain. Nous avons, à cet égard, recensé pas loin de 200 manifestations qui étaient prévues sur le territoire. Et donc au vu de la prise de conscience, et nous en sommes ravis, de nos concitoyens sur ces problématiques et sur l'urgence climatique, il nous est apparu que nous pouvions passer outre la seule semaine européenne du développement durable et faire le Mois durable de façon à valoriser toutes les opérations, encore une fois, organisées dans nos communes par les uns et par les autres. Donc, il y aura en tout 200 événements dans quasiment toutes les communes de notre Métropole du 1^{er} mai au 8 juin prochain avec tout un programme de communication et un kit de communication adressé aux communes pour relayer largement cette information.

Je pense que c'est une bonne chose. Il y aura beaucoup de temps forts. Tous les domaines sont à peu près ciblés dans ce mois du mai durable puisque nous allons, au

travers des événements, des expositions, des découvertes, des visites, parler des déchets, de la lutte contre le gaspillage, de l'alimentation durable, des énergies renouvelables, du climat, de la santé et de bien d'autres domaines encore. Donc, je vous invite à y participer largement et à relayer cette information.

PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 7 ET 22 MARS 2019 - ADOPTION

Les procès-verbaux ont été adoptés sans observation.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Alors nous ouvrons notre Conseil en proposant à Emmanuel SALLABERRY d'être le Secrétaire et à Christophe DUPRAT d'être le Secrétaire adjoint. Je confie la parole à notre Secrétaire de séance.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. Je vais vous rappeler les délibérations. 73 affaires sont regroupées.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur Nicolas FLORIAN : affaires n° 4 à 7, 11,
- ✓ Délégation aux Finances : affaires n° 12, 13 et 15 à 23,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT : affaires n° 24 et 25,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n° 28 et 29,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel LABARDIN : affaires n° 30 et 31,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n° 33 et 49,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL : affaire n° 50,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 51, 52 et 54,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n° 56 à 61,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaire n° 62,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n° 64, 65, 66, 68, 69,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaires n° 70 et 71,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n° 73, 74 et 76,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n° 78 à 82,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaires n° 84 et 85,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HERITIÉ : affaires n° 86 à 90,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n° 91.

M. le Président Patrick BOBET : Merci Monsieur le Secrétaire. Mes chers collègues, y a-t-il des positions sur ces propositions de regroupement ? Alors, Monsieur Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : La 15, 17, 19, 20, 21, 22, c'est des VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), nous votons contre.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. C'est tout à fait cohérent. Il y avait eu d'autres demandes de prise de parole, me semble-t-il ? Madame Andréa KISS.

Mme Andréa KISS : Oui en tant que Présidente de Bordeaux Technowest, non-participation au vote sur le dossier n° 4.

M. le Président Patrick BOBET : Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, en tant que Présidente d'AQUITANIS, non-participation à la 13, la 14, la 23 et la 77 et, à titre personnel, abstention sur la 30.

M. le Président Patrick BOBET : C'est bien noté. Monsieur DUBOS.

M. Gérard DUBOS : Oui, sur la délibération 68, abstention des élus d'opposition de Pessac.

M. le Président Patrick BOBET : Madame FRONZES.

Mme Magali FRONZES : Je ne participerai pas au vote du dossier n° 91.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. Monsieur JAY.

M. François JAY : 13 et 15 à 23 : contre. 28 et 41 : abstention. 80 et 91 : contre.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. C'est bien noté. Il n'y a pas d'autres précisions pour ces délibérations qui sont regroupées ? Très bien. Alors, nous poursuivons Monsieur le Secrétaire.

M. FLORIAN

(n°4) Association Bordeaux Technowest -Subvention de fonctionnement 2019 -
Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame KISS

M. FLORIAN

(n°5) Association Unitec - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision -Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°6) Superyacht refit - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°7) Pessac - Opération Inno Campus - Cession d'un terrain d'environ 6 803 m² à la SARL Aquilia - Décision - Autorisation

Unanimité

M. FLORIAN

(n°11) Le Haillan - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux-Aéroparc - Opération d'aménagement économique "5 chemins" - Permis d'aménager - Déclaration de projet - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°12) Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non-valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29 décembre 1998 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SALLABERRY

(n°13) AQUITANIS OPH de Bordeaux Métropole - Demande de réitération de la Garantie de Bordeaux Métropole pour le réaménagement de 162 lignes de prêts auprès de la CDC - Le montant global des capitaux restant dus auprès de la CDC est de 100 265 760,84 euros - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. SALLABERRY

(n°15) BASSENS - SA D'HLM LOGEVIE - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 44 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, résidence "Le jardin des Légendes", 33 rue du Moura - Emprunts d'un montant total de 4 573 152 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°16) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Construction de 30 logements collectifs en location-accession, rue des Mûriers, résidence "Cassiopée" - Emprunt de 3 727 516 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°17) BASSENS - SA D'HLM LOGEVIE - Acquisition foncière et construction dans le cadre d'une VEFA de 24 logements collectifs locatifs intergénérationnels, sis, résidence "Le Jardin des Légendes", 29-31 rue du Moura - Emprunts d'un montant total de 2 255 950 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°18) TALENCE - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 6 logements collectifs locatifs, 65, rue Fernand Izer - Emprunts d'un montant total de 826 881 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°19) CENON - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 14 logements collectifs locatifs, 8 et 10, rue Jules Guesde, résidence "Millésime" - Emprunts d'un montant total de 1 468 002 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°20) EYSINES - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Acquisition en VEFA de 5 logements individuels en location-accession, avenue de Saint-Médard - Emprunt de 982 577 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°21) PESSAC - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 39 logements étudiants collectifs locatifs, avenue Louis Laugaa, ZAC Centre Ville, Ilot 8A - Emprunts d'un montant total de 2 393 531 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°22) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Acquisition en VEFA de 6 logements individuels en location-accession, rue du Bout du Parc, "Le Clos du Parc" - Emprunt de 646 907 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

M. SALLABERRY

(n°23) PESSAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 15 logements collectifs locatifs, avenue Marc Desbats, résidence "Marc Desbats" - Emprunts d'un montant total de 2 340 667 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY
Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. DUPRAT

(n°24) Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Mérignac avenue Marcel Dassault - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°25) Réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) - Desserte de la Foire Internationale de Bordeaux - Convention de partenariat 2019 - Approbation - Autorisation de signature

Unanimité

Mme BOST

(n°28) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Soutien aux structures d'accompagnement à la création d'activités en 2019 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY**

Mme BOST

(n°29) Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole bordelaise - Programmes d'actions spécifiques sur la clause d'insertion pour l'année 2019 - Subventions - Décision - Autorisation

Unanimité

M. LABARDIN

(n°30) Convention pédagogique de mission avec l'Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC) Subvention - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame DE FRANÇOIS**

M. LABARDIN

(n°31) Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. EGRON

(n°33) Réorganisation de l'Inspection Générale - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°34) Ajustements d'organigrammes et d'effectif du Secrétariat Général - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°35) Evolution de l'organisation des Ressources humaines - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°36) Recours à des agents non-titulaires et création d'un poste de catégorie A - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°37) Direction Générale Haute qualité de vie (DGHQV) - Evolution de l'organisation de la Direction des espaces verts et ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°38) Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°39) Réorganisation de la Direction générale des territoires - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°40) Indemnité forfaitaire de participation aux consultations électorales - Décision - autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°41) Résiliation des conventions d'utilisation des plans d'eau par l'association BMSL (Bordeaux Métropole sports et loisirs) - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur JAY**

M. EGRON

(n°42) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié aux travaux acrobatiques - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°43) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à des missions de maîtrise d'œuvre - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°44) Constitution d'un groupement de commandes dédié aux diagnostics amiante - Convention constitutive de groupement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°45) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'entretien des vitraux - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°46) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié aux relevés divers - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°47) Constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'entretien des toitures végétalisées - Convention constitutive - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°48) Autorisation de remisage de véhicules de service à domicile
Tarification - Liste des bénéficiaires
Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°49) Remise gracieuse des frais de conservation d'une urne cinéraire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°50) Marchés Publics - Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'objets promotionnels pour les services de Bordeaux Métropole, la ville de Bordeaux, la ville d'Ambarès-et-Lagrave et la ville de Blanquefort - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°51) Bassens - Rue du Grand Loc - Résidence Beauval - Cession d'emprises foncières à Clairienne - Programme réhabilitation et construction de logements - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°52) BORDEAUX - Mise en vente par adjudication d'un bien sis - 33, rue Cité Mouneyra - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°54) VILLENAVE D'ORNON - Concession d'aménagement Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Route de Toulouse - Ilots ABC, L1 et Pagès Ouest - Cession de parcelles nues et lots de copropriété à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°56) Bordeaux - Bassins à flot - Convention d'occupation privative du domaine public avec la société Jellyfish - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°57) Ambès - Création de la voie de jonction entre la rue Lachenal et l'ancienne route départementale (RD 113) - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°58) Blanquefort - Avenue du Général de Gaulle - Entre les rues des Gravières et Bel Air - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°59) Parempuyre - Rue de Landegrand - Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°60) Saint-Aubin de Médoc - Contrat de co-développement 2018-2020 - Voie verte route de Mounic entre l'allée du Pas de la Tourte et le rond-point de la Vierge - Confirmation de décision de faire

Unanimité

M. PUJOL

(n°61) Pessac - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (de la rue de la Poudrière à la rue de Lesticaire) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°62) Avenant n°1 à l'accord de consortium relatif à la réalisation du projet REGARD (Réduction et gestion des micropolluants sur le territoire bordelais) - Avenant n° 1 à la convention de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et Suez Eau France Lyre - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. DUCHENE

(n°64) VILLENAVE D'ORNON - Projet urbain partenarial (PUP) Accès au logement et urbanisme rénové (Alur) du secteur sud-est - Convention financière d'avance et de remboursement de trésorerie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°65) Bordeaux - Opération d'intérêt national (OIN) BORDEAUX EURATLANTIQUE - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Convention de participation des constructeurs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°66) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier - Rue d'Armagnac - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°68) Programme 50 000 logements - PESSAC - Secteur d'aménagement du Pontet Sud - Création de l'opération d'aménagement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur DUBOS, Madame
TOURNEPICHE

M. DUCHENE

(n°69) Blanquefort - projet d'aménagement de la rue de la Plantille - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) entre Bordeaux Métropole et la société Edelis - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°70) Association Vélo-Cité - Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la Fête du vélo 2019 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme TERRAZA

(n°71) Pacte Mobilité entre Cdiscount et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°73) Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété métropolitain - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°74) GIP-GPV des villes de la rive droite - Subvention de fonctionnement pour l'année 2019 - Convention de versement de la participation métropolitaine au budget de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°76) Gestion des aires d'accueil des gens du voyage/Convention d'aide au fonctionnement au titre de l'année 2018- Département de la Gironde- Bordeaux Métropole -Décision- Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°78) Avenant au dispositif de soutien financier à la rénovation énergétique de l'habitat individuel - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°79) Juniors du développement durable - Convention de partenariat entre l'Institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC) et Bordeaux Métropole - Soutien au spectacle vivant autour de la thématique du développement durable - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°80) Partenariat Bordeaux Métropole Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Subvention annuelle - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Mme WALRYCK

(n°81) Candidature de Bordeaux Métropole et de ses partenaires à l'appel à projets "Territoires d'innovation" dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) - Présentation - Approbation - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°82) Rénovation énergétique de l'habitat - Avenant de prolongation de l'accompagnement des Espaces info énergie pour l'année 2019 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°84) Maison de la nature et de l'environnement - Année 2019 - Subvention en vue de la constitution du projet ' Une zone zéro déchet zéro gaspillage ? ' - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°85) Mise en œuvre de la collecte sélective des livres par apport volontaire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°86) Été métropolitain 2019 - Subventions de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°87) Passage à l'art - Faites des bulles - Année 2019 - Manifestation culturelle dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°88) Smac d'agglomération - AGECE & CO et COAEQUO - Convention pluriannuelle 2019-2022 - Subvention d'aide à des manifestations - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°89) Le Bouscat - Fête du cheval - Année 2019 - Manifestation sportive dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°90) Accueil des demi-finales 2019 du top 14 au stade Matmut Atlantique - Validation de l'intérêt métropolitain de l'évènement et de la prise en charge du plan de mobilité - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°91) Engagement d'achat de terres agricoles pour conforter un projet métropolitain de restauration agro-environnementale, communes d'Ambès - Décision - Autorisation de signature

Majorité

**Contre : Monsieur JAY
Ne prend pas part au vote : Madame FRONZES**

Affaires non regroupées :

M. Emmanuel SALLABERRY : Première affaire non dégroupée, Monsieur le Président :

M. BOBET

(n°1) Election des membres de la Commission spécialement dédiée à l'attribution du contrat de concession relatif au financement, à la conception, à la construction, à l'entretien, à la maintenance, au gros entretien-renouvellement et à l'exploitation du stade nautique à Mérignac

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Je vous rappelle bien sûr la nécessité de cette nouvelle commission. Je vous rappelle également que le 22 mars, nous avons délibéré sur le principe même des conditions de dépôt des listes et aujourd'hui, je vous propose la liste qui a été présentée par nos groupes eux-mêmes.

Je dois d'abord vous demander si vous acceptez unanimement que nous votions à main levée, que nous faisons un vote nominatif. Certains d'entre vous pourraient exiger un vote à bulletin secret, passage dans l'isoloir. J'espère que non, mais je vous demande quand même. Cela n'est pas le cas ? Très bien, merci.

Je vous donne lecture de la liste des titulaires et des suppléants :

- Emmanuel SALLABERRY en tant que titulaire ayant pour suppléant Éric MARTIN,
- Arielle PIAZZA, suppléante Karine ROUX-LABAT,
- Alain ANZIANI, suppléant Thierry TRIJOULET,
- Franck JOANDET, suppléante Sylvie CASSOU-SCHOTE,
- Serge TOURNERIE, suppléant Jean-Claude FEUGAS.

Il n'y a pas eu d'autres candidatures qui m'ont été déposées. Donc je vous consulte, mes chers collègues, y a-t-il abstention sur cette proposition ? Ce n'est pas le cas. Vote contre ? Non plus. Donc vote unanime. Merci mes chers collègues.

Unanimité

Monsieur le Secrétaire, c'est bon.

Emmanuel SALLABERRY : N°2, Monsieur le Président.

M. BOBET

(n°2) Représentations dans les organismes - Désignations - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Même question. C'est nominatif. Vous avez ces propositions sur table. Il s'agit bien sûr de remplacer aux postes de diverses structures et institutions Dominique IRIART, Virginie CALMELS, Jean-Jacques BONNIN et moi-même puisque nous avons changé de statut si vous avez bien suivi les épisodes précédents. Je vous laisse les consulter si vous n'avez pas encore tout lu. Je vous demande votre approbation. Y a-t-il abstention ? Ce n'est pas le cas. Vote contre ? Non plus. Vote pour unanime. Merci mes chers collègues.

Unanimité

Emmanuel SALLABERRY : Affaire n° 3, Monsieur Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN

(n°3) Contrat de partenariats et de projets 2019-2020 entre Bordeaux Métropole - Département de la Gironde - Région Nouvelle-Aquitaine - Grand port maritime de Bordeaux - Décision - Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur TURON.

M. Jean-Pierre TURON : Ce document, en effet, est particulièrement important. En 2018, Bordeaux Métropole et le Grand Port Maritime de Bordeaux avaient souhaité, dans un contexte particulier, établir des relations plus apaisées, et donc réactiver et réactualiser le précédent contrat d'objectifs qui avait été établi en 2011 et qui, progressivement, s'était éloigné des esprits. En octobre au moment de la présentation du nouveau projet au Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Bordeaux, différents partenaires des autres collectivités, Région, Département et même les services de l'État avaient souhaité y être associés et intégrer une version partenariale. C'est pourquoi ce contrat d'objectifs est devenu ce contrat partenarial qui, en ce mois d'avril 2019, cela vient d'être rappelé, a été adopté par le Grand Port Maritime de Bordeaux, le Département, la Région et cela donc dans un temps record lorsqu'on sait les difficultés de voir travailler ensemble les grands services aussi différents les uns et des autres et dans un excellent esprit, je vais y revenir tout à l'heure.

D'autre part, ce document proposé arrive à un moment clé avec un renouvellement de la gouvernance du Grand Port Maritime de Bordeaux, un état d'esprit partenarial fort et je dirais plutôt nouveau. Il s'agit de tirer, en effet, une leçon de l'échec du projet stratégique actuel et de commencer à définir un nouveau plan stratégique où le fleuve serait beaucoup plus présent et où les acteurs économiques beaucoup mieux associés - je pense à l'union maritime, les industriels, les sociétés logistiques - afin d'assurer une mutation qui s'impose avec la modification inéluctable des trafics traditionnels. Je ne reviens pas sur les objectifs prioritaires, les actions structurantes, les actions complémentaires, mais qui sont, en effet, comme dit le Maire de Bordeaux, à mettre en œuvre rapidement. Il s'agit de donner une image rapidement beaucoup plus positive du port, de mieux faire connaître son utilité, les atouts qu'il peut constituer pour l'économie de la Métropole, du Département, de la Région, c'est la clé, il faut redonner confiance.

Je voudrais, moi aussi, saluer le travail effectué par les différents services des collectivités, du port et de l'État qui ont été associés comme le monde économique et l'esprit constructif qui les a animés pour préparer et proposer ce document, et, bien sûr, avec les élus responsables de chaque structure.

Et je souhaite évidemment, et nous tous avons souhaité, que cela se traduise très rapidement par des actes au-delà des propos encourageants et raisonnablement optimistes et rassembleurs que nous entendons actuellement, ce qui est déjà un point très positif en soi. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Il y a des engagements très fermes qui sont pris effectivement. Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, chers collègues, ce document qui nous avait déjà été présenté en 2018 dans le cadre d'un partenariat bilatéral avec le Grand Port Maritime de Bordeaux nous est soumis aujourd'hui de façon plus complète avec l'ensemble des décideurs et acteurs économiques et sociaux de notre Grande Région où influe notre port, et nous nous en félicitons.

Nous tenons à réaffirmer ici notre attachement à une gouvernance du Port de Bordeaux sous la responsabilité de l'État qui doit être pleinement associé, via ses différents services décentralisés, à cette convention.

Enfin, nous regrettons que les principaux acteurs du Port que sont les salariés au travers de leurs organisations syndicales n'aient pas été conviés à la rédaction de ce contrat. Si l'objectif est réellement de créer un outil de gouvernance partagée et d'enclencher une action concertée, il convient d'appréhender au même niveau des préoccupations les questions économiques, écologiques, sociales et les conditions de travail.

La durée de ce contrat 2019-2020 nous paraît très courte pour réellement se donner l'ambition et les moyens de dessiner, dans la durée, une véritable vision stratégique. D'ailleurs, Monsieur FLORIAN vient d'évoquer un amorçage. Cela aurait été effectivement peut-être plus positif qu'il y ait une véritable vision stratégique, ce qui peut laisser penser que ce contrat est fait de bonnes intentions, mais de peu de réels engagements.

La particularité de notre Grand Port Maritime de Bordeaux qui s'étend sur près de 100 km et 7 sites différents, le long de l'estuaire jusqu'en plein cœur de Bordeaux, nous apparaît être un atout. Un atout plus qu'un handicap à condition, et c'est très bien dit dans le document, même si c'est peu développé, que le transport maritime massifié soit totalement interconnecté avec les modes de transports routiers, ferroviaires et fluviaux qui l'alimentent. Il est évoqué brièvement la ligne ferroviaire du bec d'Ambès et une sous-utilisation du fleuve pour le fret. Une autre question : « Pourquoi la SNCF, entreprise publique, n'est pas partenaire de ce contrat si la volonté est de développer le fret ferroviaire ? » Au-delà de ces déclarations d'intention, il manque ici des engagements forts pour le fret ferroviaire qui ne cesse de reculer sur notre Métropole, comme on peut le constater à Hourcade.

Enfin, pour l'usage du fret sur le fleuve, s'il est mentionné rapidement, en citant le groupe de travail de Voies Navigables de France, il prend beaucoup moins de place que l'usage touristique du fleuve qui a droit à un chapitre entier de deux pages. Mais nous notons par rapport à la première version que le chapitre, je cite « Poursuivre la promotion et le développement de l'escale Bordeaux », s'est transformé en « Poursuivre le développement des activités fluvio-maritimes escales et croisières, transports de voyageurs, transports de marchandises. » Nous apprécions le progrès et espérons que les bonnes intentions exprimées ici feront place à des actes forts en faveur du fret ferroviaire comme du fret fluvial.

Enfin, toute une partie de ce contrat est consacrée au foncier du port qui aiguise les appétits, qui aiguise les convoitises des promoteurs immobiliers comme ceux de la Métropole. Si dans le contrat, on parle de construire une stratégie partagée en matière foncière malgré des objectifs souvent divergents entre le port et les collectivités, nous notons que dans les objectifs concrets listés, il n'y a que des projets immobiliers portés par la Métropole et aucun projet économique en lien avec l'activité du port. Ce contrat de projet ne doit pas consister, à notre avis, à grignoter, comme c'est le cas aujourd'hui, le foncier portuaire ou de fret, si nous voulons réellement travailler et développer une activité économique en lien avec le port et une logistique multimodale durable et performante avec un maillage territorial efficace desservant les 7 sites portuaires du Grand Port et leurs liaisons avec l'hinterland qui va jusqu'en Occitanie.

Malgré ces réserves, nous voterons ce contrat de partenariat et de projet en espérant que les bonnes intentions exprimées dans le document soient suivies d'actes forts, notamment en direction du fret ferroviaire et du fluvial pour lesquels il est plus qu'urgent de s'engager si nous voulons réduire les camions et la pollution climatique sur notre Métropole.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Kévin SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Merci Monsieur le Président. Bonjour mes chers collègues. Je tiens à féliciter sincèrement les trois collectivités parce que c'est la deuxième fois dans ce Conseil métropolitain que l'on voit passer une délibération où trois grosses collectivités - la Métropole, la Région et le Département - votent la même délibération. Donc, on espère qu'elle aura le même poids sur toutes ces collectivités-là. Et surtout, elle est associée à un acteur majeur du développement économique, à savoir le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Je tiens aussi à féliciter les agents qui se sont investis, malgré les difficultés d'échange politique qu'il y a eu entre la Métropole et le Port. Les agents n'ont eu de cesse de travailler en coulisses pour nous présenter aujourd'hui une délibération qui a du sens.

Je voulais sincèrement les remercier, mais - parce qu'il y a toujours un mais - deux petites observations. J'ai une demande forte que j'avais déjà exprimée en Bureau, à savoir l'entretien des terrains du Port. Le Port est un énorme propriétaire foncier qui a un mal fou à entretenir ses terrains. Cela a des conséquences assez lourdes, notamment sur la gestion du réseau hydraulique en cas de débordement d'eau de la Garonne, forcément, ce dernier n'est pas entretenu sur les terrains du Port et peut engendrer de grosses difficultés sans parler des nuisibles qui s'y développent bien plus rapidement qu'ailleurs. Donc, il y a, pour moi, un réel manque d'entretien, une carence du Port dans ce domaine.

Mais également une autre chose, on a une délibération qui est peu chiffrée. On a des objectifs, mais quels sont les moyens associés pour arriver à ces objectifs-là ? Je ne les vois pas vraiment. Si toutefois, il y avait une défaillance d'un des acteurs principaux, quelle serait la sanction que l'on pourrait imaginer ? Le but, c'est, bien sûr, de créer une synergie à ce que tout le monde tire dans le même sens, mais il faut chiffrer cela, et je ne vois pas beaucoup de chiffres dans cette délibération.

Néanmoins, j'ai beaucoup d'espoir dans la nouvelle Direction du Port. On espère vraiment que les relations vont s'améliorer et que par ces délibérations-là, par cette volonté-là, on va tous arriver à ce que ce développement du Port et nos relations s'améliorent. Je voudrais sincèrement, à la base, féliciter tout le monde.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Anne WALRYCK.

Mme Anne WALRYCK : Oui, je voudrais également m'associer aux félicitations qui ont été déjà formulées par mes différents collègues. Je me réjouis pour ma part de deux points. L'adhésion dans ce projet des acteurs économiques et des acteurs portuaires, c'est une nouveauté qui a été soulignée. Ils seront avec voix consultative dans les instances de gouvernance, du Comité de pilotage, c'est une bonne chose. Ce n'était pas le cas, et il y a urgence à ce que nous puissions reconnecter et participer à cet effort de reconnexion du Grand Port Maritime de Bordeaux avec son hinterland, avec ses territoires et avec les acteurs économiques.

Et sur le foncier, sur ce qui a été dit, le nouveau Directeur général du Port a indiqué à cet égard qu'il allait s'engager dans un schéma directeur du foncier en lien, bien sûr, avec la Région, la Métropole et les communes concernées, pour pouvoir indiquer de concert les fonciers à usage écologique, économique industriel ou à usage urbanistique et je pense que cela répond aux préoccupations qui ont été mentionnées.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Stephan DELAUX.

M. Stephan DELAUX : Monsieur le Président, Nicolas FLORIAN et Jean-Pierre TURON ont très bien dit la solidarité des collectivités dans ce contrat. Ce dernier a utilisé des mots très choisis pour dire nos attentes mais aussi les échecs qui, malheureusement, ont émaillé ces dernières années. C'est vrai que la solidarité est une attente de rebond. Ce que je voulais dire simplement, car beaucoup de choses ont été dites, c'est que pour nos concitoyens, il y a avec le Port une attente très grande pour qu'il joue un rôle important auprès du fleuve comme axe de vie. Nos concitoyens savent que le fleuve est un axe de vie et que le Port a un rôle global à jouer par rapport à cela. Le rôle économique, bien entendu, cela a été souligné, le rôle de propriétaire foncier. Aussi un acteur territorial, on a parlé de différentes implantations, Claude MELLIER en a parlé. Il y a un projet sur Pauillac, qui est important, le terminal croisière. Il y a donc ce soutien à une filière professionnelle que chacun connaît bien, mais c'est aussi un outil de mobilité pour les hommes et pour les marchandises. Il faut l'avoir en tête, et je crois qu'il est, en effet, très utile, et le Maire de Bordeaux a évoqué cela récemment, d'avoir toujours un œil fixé sur cet objectif-là.

C'est aussi un lieu prospectif pour le développement durable et pour la recherche. Et il y a là-dedans certainement des espoirs à nourrir. Il y a déjà des choses qui sont entreprises.

Et puis, c'est également un lieu d'animations et d'événements majeurs qui aujourd'hui intéresse l'ensemble des communes et l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin, il ne faut pas oublier que c'est aussi un lieu de patrimoine et d'histoire et qu'il y a la nécessité d'avoir une très grande vigilance par rapport à cette histoire et à ce patrimoine. Le Port a ainsi un rôle à jouer dans tous ces domaines, pas seulement sur le plan foncier, pas seulement sur ces métiers de base, mais comme acteur global par rapport à l'ensemble des attentes de nos concitoyens vis-à-vis du fleuve.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Madame BOUTHEAU, je vous en prie.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Oui, moi aussi, je voulais m'associer au renouveau du Port autonome, notamment pour la Rive Droite, et dans ses aspects à vocation industrielle puisque c'est des zones de foncier importantes sur la Métropole. On a quand même souvent constaté ici qu'il y avait un déséquilibre entre les emplois créés sur la Rive Gauche et sur la Rive Droite, que ce déséquilibre a un impact sur la congestion automobile. Et je souhaite que le développement du Port soit aussi un développement industriel et à forte vocation de création d'emplois sur ce territoire parce que c'est important pour l'équilibre global de la Métropole et pour les habitants sans emploi. Et lorsqu'ils trouvent un emploi, je m'excuse de le dire, c'est à Mérignac. Du coup, ils vont aller vivre à Mérignac. Donc, c'est important que l'on puisse avoir des emplois là où il y a du foncier, du foncier déjà dédié à cela et qui, historiquement, a été un grand lieu de la culture ouvrière de la Métropole, et je pense que c'est important de s'orienter vers des industries sur ce territoire.

M. le Président Patrick BOBET : Je crois que l'on partage votre souci. Pas d'autres prises de parole ? Monsieur FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Juste une précision pour Kévin SUBRENAT. Il faut avoir en mémoire les crédits inscrits au Contrat de Projet État-Région 2015-2020 puisque toutes les actions qui sont présentées là, parmi les 17 concrètes, ont leur volet de financement prévu. Je ne vais pas vous redonner le détail, mais enfin, au Contrat de Projet État-Région, sur le volet métropolitain, il y a des crédits inscrits. Moi, j'ai une annexe financière qui reprend cela. Je pourrai les faire passer, mais tout est inscrit sur toutes les actions.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Précisément, cela mériterait un développement parce que s'il y a financièrement les moyens, qui finance ? L'État et les collectivités ? De quelle manière cela se passe ?

M. Nicolas FLORIAN : Dans le Contrat de Projet État-Région, il y a plusieurs financeurs. Il y a l'État, la Région. Là, il y a le Port. Il y aura Bordeaux Métropole. L'annexe financière était jointe au document qui est présenté.

M. le Président Patrick BOBET : Elle est bien dans les annexes. La base c'est le Contrat de Plan État-Région, c'est évident.

Mme Claude MELLIER : Simplement, aujourd'hui, l'investissement de l'État est en-dessous de tout par rapport au développement des ports. 50 millions de débloqués sur 5 ans, c'est inadmissible. Cela ne peut pas répondre aux attentes du développement portuaire. C'est en ce sens que je demande, effectivement, quelle est la part des uns et des autres.

M. le Président Patrick BOBET : Je crois que plus on montrera notre front uni, plus on aura gain de cause dans ce domaine. C'est facile de diviser pour ne pas donner d'argent. Quand les gens sont unis et travaillent ensemble, on a plus de poids. Je crois que c'est le gros intérêt, le gros mérite de ce qui est présenté ce matin.

Pour conclure, quelques remarques à mon tour très rapidement.

Madame MELLIER, vous regrettez que les salariés n'aient pas été conviés à la rédaction. C'est vrai que cela se fait quand même très rarement. On a peut-être tort, mais c'est comme cela. En revanche, les comités techniques qui vont se réunir régulièrement associeront, je l'espère, les représentants des salariés. Je crois que si on fait sans eux, on fera mal. J'espère que c'est bien prévu.

La vision stratégique dont vous ne voyez pas vraiment l'expression aujourd'hui, elle va venir au fur et à mesure dans les deux années qui viennent. C'est aussi l'objet du COPIL (Comité de pilotage). C'est la mission que l'on donne au COPIL, la mission politique qui, là, pour le coup, réunit les élus des trois institutions et du Port.

Votre question sur la SNCF, de l'associer ou pas, je ne voudrais fâcher personne, donc je vais m'en sortir par un peu d'humour. Je ne suis pas sûr que cela aurait accéléré le dossier, mais je n'en dirai pas plus.

Pour le foncier, on est attentif comme vous sur ce qui en sera fait. Je vous rappelle ce schéma de stratégie et de politique foncière qui est mis en place par le Port, et moi, je partage l'avis de Nicolas FLORIAN, j'ai reçu également Monsieur LAURENT. J'ai eu en face de moi une personne qui était très ouverte au dialogue, qui avait envie de faire avancer les choses et de ne pas se cantonner à son pré carré du Port. Je suis plutôt optimiste, raisonnablement, mais je le suis quand même dans ce domaine.

Et pour le reste, pour le souci de créer de l'emploi de Madame BOUTHEAU, je partage complètement ce souci. Sauf à rappeler que déjà c'est 5 000 emplois directs, 15 000 emplois induits. Donc, il ne faut pas les perdre. Il faut les développer bien évidemment et on y sera attentif et c'est tout l'objet aussi de cette proposition que le fleuve soit au cœur de notre Métropole. C'est ce que dit Stephan DELAUX et je partage également tout ceci.

Voilà, en tout cas, je crois qu'on est tous d'accord. Monsieur GUICHARD Max ?

M. Max GUICHARD : Je pense que vous n'avez pas bien entendu l'importance de l'intervention, la dernière sur le financement, de Claude MELLIER. On peut être uni. On peut être tous unis, mais si on se conforme aux 50 millions que l'État nous distribuerait par bonne sympathie, c'est un coup d'épée dans l'eau.

M. le Président Patrick BOBET : J'ai bien entendu la remarque, mais ma réponse vaut tout de même. Je crois que l'on est plus fort à quatre que tout seul.

M. Max GUICHARD : On est d'accord, mais à condition que tous dénoncent ces 50 millions comme une aumône.

M. le Président Patrick BOBET : Nous avons des représentants, je pense que c'est ce que nous allons faire, bien évidemment. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, sur la possibilité d'associer des partenaires, la SNCF, vous avez dit : « Ce n'est pas parce que nous les aurions associés que l'on aurait avancé davantage. » Moi, je dis que le fait que l'on ait sollicité la SNCF prouvait bien que l'on était sur une démarche de développer le fret ferroviaire et au moins que l'on ait eu la démarche pour aller dans ce sens-là. S'il n'y a pas un développement du fret fluvial et du fret ferroviaire, on ne contribuera pas à évacuer et à transporter les marchandises vers l'hinterland. Le fret ferroviaire est un élément décisif si on veut que le Port ait une activité économique telle que nous la concevons.

M. le Président Patrick BOBET : Je vous entends. Cela n'est jamais trop tard pour bien faire. Commençons par cela. Avançons, et encore une fois, on peut toujours associer la SNCF dans un second temps. Je ne suis pas du tout fermé à cela. Monsieur TURON.

M. Jean-Pierre TURON : La SNCF, comme les syndicats, fait partie du Conseil de surveillance donc est associée aux réflexions qui y sont menées.

Mme Claude MELLIER : Donc cela aurait été bien qu'ils soient dans le document.

M. le Président Patrick BOBET : Merci pour cette précision. Il n'est pas parfait, mais je crois que nous pouvons l'adopter en l'état, quitte à l'amender, à l'améliorer au fur et à mesure de nos COPIL et de nos COTEC (Comité technique), de nos groupes de travail qui vont se mettre en place très rapidement. Nous sommes d'accord ? Pas d'abstention tout d'abord ? Pas de vote contre ? Vote unanime. Merci mes chers collègues.

Unanimité

M. Emmanuel SALLABERRY : Affaire 8, délégation de Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

(n°8) French Tech et French Tech central - subvention 2019 - Conventions - Décision - Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Parfait. Merci. C'est tout à fait complet bien que synthétique. Demande de parole ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention vaudra pour les deux délibérations la 8 et la 10 donc French Tech et Invest in Bordeaux. Et les propos que je vais tenir ne vont pas vous étonner. Ces délibérations ont déjà fait débat dans les différentes commissions. Nous restons interrogatifs sur ces deux délibérations et ce, pour deux raisons principales.

La première est en lien avec la rigueur budgétaire adoptée par notre établissement et qui a valu des baisses de subventions de 5 % pour grand nombre d'associations et événements. Vous ne pourrez contester qu'il y a deux poids et deux mesures dans cette mise en œuvre quand, aujourd'hui, des associations à vocation économique connaissent des augmentations plus que conséquentes. Il y a là une injustice qui mériterait que nous nous interroguions sur l'utilité de nos subventions. Nous avons décidé de baisses qui ont mis en péril des structures ou du moins qui ont fortement impacté leur activité, alors même que celles-ci sont utiles et répondent à des besoins.

La deuxième est que toute cette politique mériterait une véritable évaluation, une évaluation qui se donne une autre ambition que les tableaux qui nous ont été présentés, et qui mériterait à notre sens, d'une part, d'être étayée, et d'autre part, un vrai débat contradictoire autre qu'un argument d'autorité ou de politique du fait accompli.

Je sais, Monsieur le Président, que vous êtes attaché à l'utilisation de l'argent public, nous aussi. Sa perception, comme son utilisation, relève de choix politique. Les politiques d'austérité imposées par les différents gouvernements mettent en difficulté nos finances pour des résultats catastrophiques tant pour nos politiques publiques que pour la création d'emplois malgré toutes les aides largement distribuées aux entreprises. Plus nous

avançons dans ces politiques, et moins les résultats sont probants. Nous ne sommes pas obligés de les reproduire à l'échelle de notre territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera contre ces deux délibérations. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je répondrai tout à l'heure. Alain TURBY.

M. Alain TURBY : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, je rejoins Léna BEAULIEU. Il y a eu de beaux débats en commission sur ces sujets. On n'a pas mal échangé. Ceci étant, je crois qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. En tout cas, French Tech ne le mérite pas.

Monsieur le Vice-Président, vous avez souligné la labellisation French Tech Capital qui est un vrai enjeu. Il faut bien comprendre que quand une société travaille dans le secteur de l'innovation, souvent, elle n'a pas la taille critique pour faire face à une évolution parfois brutale. Quand on veut faire évoluer son entreprise, on a parfois besoin d'être accompagné et c'est tout à fait normal. La French Tech permet à des entreprises françaises de se faire remarquer à travers le monde sur leurs compétences et leur savoir-faire. Elles vont régulièrement au CES (Consumer Electronics Show) Las Vegas notamment. Nous avons les meilleures sociétés dans l'e-santé, par exemple. Je vais vous raconter, par exemple, l'histoire de Dynamic Screen. Dynamic Screen, c'est une société avec dix employés qui vient de signer un partenariat avec le groupe SAMSUNG. Ce n'est pas neutre. Derrière, il y a de la création d'emplois. Il ne faut pas non plus négliger ces différents aspects. Si tout cela est possible, c'est parce qu'il y a un grand savoir-faire, mais aussi grâce à l'écosystème French Tech.

Par contre, Madame BEAULIEU, un petit détail que j'avais cité en commission et je sais que Monsieur le Vice-Président, vous allez vous en saisir. Effectivement, l'un des aspects liés à la labellisation French Tech Capital, c'est la Cité numérique, c'est le bâtiment totem. Il est impératif que nous nous saisissons de cela et que nous décidions de l'orientation que nous voulons donner à cette infrastructure.

Pour ma part, j'ai toujours préconisé que nous puissions mêler culture, économie numérique, mais aussi laboratoire, laboratoire notamment dans le monde de l'éducation pour que les mètres carrés métropolitains puissent montrer ce que nous sommes capables de faire en mêlant éducation, numérique et culture. Merci beaucoup.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci Monsieur le Président. Le développement numérique et le développement des emplois, ce sont des aspects essentiels sur notre territoire et la question de French Tech n'est effectivement absolument pas remise en cause. Il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain, mais ce n'est pas parce que l'on fait de l'innovation et du numérique que l'on ne doit pas avoir de rigueur. Ce n'est pas sur le fond de French Tech que la question se pose, mais je voudrais lancer une alerte, non pas sur le fond de la délibération, nous la voterons. Pour autant, il faut quand même, à un moment donné, appeler à de la rigueur.

Petit historique sur French Tech : On nous a demandé de cumuler une subvention de fonctionnement avec une subvention spécifique, les années précédentes, augmentant de fait de façon importante la subvention de fonctionnement, ce que l'on ne fait pour personne d'autre, et donc cela avait été accepté. La même année, il s'agissait d'un trop-perçu de

15 000 euros. Les sommes ne sont pas énormes, c'est juste une question de rigueur. Il s'agissait d'un trop-perçu de la part de French Tech qui aurait dû nous être remboursé et que, finalement, on nous a demandé de laisser parce que cela se mettait en place. OK. On accepte. À chaque fois, on dit que c'est la dernière fois. Maintenant, on revient donc sur une subvention de fonctionnement de base à laquelle on propose une augmentation de 40 %, ce qui est relativement important. Et en plus de cette augmentation de 40 %, on nous demande 15 000 euros, Monsieur le Vice-Président, sur un projet spécifique. Ce n'est pas le projet spécifique particulièrement qui est remis en cause, c'est que, chaque année, sur cet élément-là, on sent qu'au point de vue rigueur, il y a quand même une certaine difficulté. Or, on sait très bien que nous avons plein d'autres partenaires dans le domaine économique, dans le domaine de l'urbanisme, dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire qui ont aussi leurs propres difficultés. Donc, moi, ce que j'appelle, c'est une certaine rigueur et que l'on ne nous redise pas, chaque année, que c'est la dernière fois. Ce n'est pas parce que c'est de l'innovation qu'il ne faut pas faire attention. On a, au niveau des subventions, une lettre de cadrage qui n'a fait plaisir à personne, mais que je comprends tout à fait. La question de la baisse, il faut bien évidemment la comprendre et, à l'intérieur de cette enveloppe, il faut faire un certain nombre de choix. Or, ces choix, ils devraient être motivés par des rapports financiers et là aussi, je relève un manque de rigueur puisque les deux commissions avaient demandé à revoir le dossier pour avoir davantage d'éléments. Le rapport d'activité était franchement très, très léger et le rapport financier n'existait pas. Alors, pour couper court à ces discussions, est-ce qu'il ne serait pas possible tout simplement de rencontrer un certain nombre de partenaires, French Tech par exemple, justement parce que c'est quelque chose d'important et qu'une rencontre avec les élus, cela ne ferait pas de mal. Vous parliez, Madame BEAULIEU, tout à l'heure d'Invest in Bordeaux, pourquoi pas ? Effectivement, sur la question d'Invest in Bordeaux, quand on décide d'y aller à fond, que l'on sache collectivement à quoi cela sert. D'autant que je suis persuadée que sur French Tech comme sur Invest in Bordeaux, nous aurions, à ce moment-là, des réponses qui nous satisferaient.

Et par la même occasion, on a, dans les délibérations regroupées, un travail sur l'IGA (Inspection générale de l'administration) et je trouve que cela ne serait peut-être pas mal d'avoir au niveau du contrôle de gestion, des éléments qui puissent nous permettre de mieux nous positionner en commission par rapport aux demandes de nos partenaires. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Réponse de Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Moi, j'entends cette attente, et d'ailleurs avec Monsieur le Président de la Commission attractivité qui le confirmera, on a demandé qu'effectivement sur ces sujets-là, mais sur d'autres aussi, il puisse y avoir un système d'échange. Je n'aime pas les termes d'audition parce que, là, pareil, on ne peut pas se plaindre d'avoir des risques de désindustrialisation, de chômage annoncé, d'entreprises qui nous quittent, et d'un autre côté, rajouter de la réglementation, de la pesanteur pour une association. Je vois certains qui trépignent, mais il faudra m'expliquer que tout ce qui touche le numérique, les start-ups dans le numérique, ne sert à rien alors. Ils ont structuré une filière. Ils sont 900 adhérents. Cela porte ses fruits. Grâce à leur regroupement et le fait qu'ils soient fédérés, derrière ce sont de nouvelles entreprises qui s'implantent. C'est aussi notre job, excusez-moi de le dire comme cela, c'est aussi notre job, que de soutenir ceux qui viennent en soutien de l'initiative. Et d'ailleurs là-dessus, moi, je n'ai jamais dit que c'était la dernière fois que l'on mettait au pot. Et plus on en mettra, plus cela voudra dire qu'il y a une évolution positive. OK. J'entends qu'il y a besoin d'avoir un échange. Je ne pense pas que l'on puisse parler de manque de rigueur, c'est aussi un choix délibéré de notre part que d'accéder à leur demande parce que l'on soutient une filière.

Je rappelle aussi que, s'agissant d'Invest In et de French Tech, sur la gouvernance, les deux Présidents sont des Présidents bénévoles. Donc moi, je les remercie de s'engager et de porter ces dossiers. Alors, il est légitime, et Daniel HICKEL l'a demandé, et je l'ai demandé aussi, qu'il y ait une séquence, encore une fois, où il y a un échange et que l'on puisse faire le point entre celles et ceux qui ont un intérêt sur les dossiers. Par ailleurs, je pars aussi du principe de faire un peu confiance aux gens et notamment ceux qui suivent ce dossier en interne pour dire que cela va dans le bon sens.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur HICKEL, Président de la Commission attractivité économique.

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne pense pas que je puisse être soupçonné de laxisme et je réclame auprès des services, depuis que je suis Président de cette commission, et même avant, que chaque année, dans chaque dossier, il y ait les bilans sur les trois dernières années pour que l'on puisse voir la dynamique, l'évolution de ces structures. Moi, je rejoins complètement la préoccupation exprimée par Véronique FERREIRA, bien sûr.

Maintenant, concernant ce dossier particulier, et aussi pour French Tech, il faut quand même donner un peu de temps à une structure. Il se trouve que j'ai travaillé aussi dans l'innovation et dans le commercial ; ils n'existent que depuis trois ans, donc il faut quand même donner un peu de temps pour que les choses se structurent. Ils ont échoué la première année pour un certain nombre de raisons. Donnons-leur l'expérience de l'erreur comme on sait faire aux États-Unis. Donc, il faut les laisser un petit peu évoluer, mais l'an prochain, il faut absolument qu'ils commencent à présenter des choses tout à fait positives. Pendant que l'on y est, je parle d'Invest in Bordeaux. Là, la situation est totalement différente. Si on les payait aux résultats, ils auraient sans discussion ce que nous leur proposons cette année. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président. Je soutiens ce dossier parce qu'il faut leur donner du temps pour démarrer.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Puisque vous parlez de résultats, French Tech a aussi des résultats, ne serait-ce qu'un label, ne serait-ce qu'un label Capital French Tech. Ce n'est pas pour rien. Cela n'a pas été donné à n'importe qui. Le résultat, il est là.

Deuxième remarque de ma part, cette augmentation vient aussi aider à la prise en charge du salaire de l'élément que l'on a délégué sur cette structure, le Directeur général. C'est un salaire qui est pris en compte, et cela participe de cette augmentation de subvention.

Là où je rejoins certaines prises de parole, il faut bien sûr rester très rigoureux, c'est de l'argent public. Il n'est pas question de le dépenser, il est question, ce n'est pas la même chose du tout, de l'utiliser à bon escient. Il ne faudrait pas que, chaque année, toute association, quelle qu'elle soit nous apporte de nouveaux projets, et, donc, bien sûr, sollicite de nouvelles subventions en face de nouveaux projets. Il faut tenir la rigueur de tout ceci.

Et, pour conclure, les subventions, nous les avons gelées pendant deux ans, vous le savez. Cela ne veut pas dire que tout le monde est au même niveau. Cela signifie que si on accepte de l'augmenter pour certains, il faut effectivement que l'on retrouve l'économie équivalente à côté. Autrement, cela ne marche pas. Qu'est-ce qui nous guide dans ce cas-là ? C'est la recherche de nos compétences basiques et je vous rappelle que l'aspect économique, c'est notre compétence basique. Si on ne fait pas d'effort pour cette compétence-là, on n'en fera pour personne. C'est vrai que cela semble parfois arbitraire,

mais, moi, je suis de ceux qui pensent que quand c'est dans notre compétence directe, nous devons y aller, et quand ce n'est pas notre vraie compétence, on a le droit éventuellement de baisser de 5 % une subvention en expliquant pourquoi, et en s'assurant que ce n'est pas la mort de l'organisme pour autant.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner en complément de ce qu'a pu vous dire Nicolas FLORIAN.

Mes chers collègues, nous nous prononçons. Y a-t-il des abstentions sur cette proposition ? Abstention du groupe des Verts. OK. Votre contre ? Le groupe Communiste ? Très bien. Vote pour par le reste du Conseil métropolitain. Merci mes chers collègues.

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Emmanuel SALLABERRY : Délibération n°9, Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

(n°9) Association Villa Primrose - Année 2019 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Max GUICHARD ?

M. Max GUICHARD : Primrose, je sais qu'il va y avoir des débats, mais nous, nous nous situons sur le fait que c'est hors compétence. Voilà, comme chaque année.

M. le Président Patrick BOBET : Pour nous, c'est l'attractivité. C'est des nuitées, de l'hôtellerie, de la restauration, c'est tout cela. Cela fait partie de l'attractivité. Madame AJON.

Mme Emmanuelle AJON : Monsieur le Président, chers collègues, l'association Primrose sollicite, cette année, une augmentation de 47 % de sa subvention auprès de la Métropole pour financer un nouvel événement à destination d'entreprises. Les événements de cette ampleur sont de véritables moteurs pour le rayonnement et l'attractivité de notre Métropole, d'ailleurs, on peut le souligner, les entreprises partenaires ne s'y sont pas trompées puisqu'elles financent l'augmentation de 25 % du budget de cette manifestation. Aussi, il nous semble que l'association n'a pas véritablement besoin d'un accompagnement public pour réaliser cette manifestation. Et si la hausse est certes de l'ordre du symbolique pour Primrose, 8 000 euros, ces fonds pourraient représenter des aides non pas symboliques, mais essentielles pour nombre de petites structures que nous accompagnons ayant un

objet social ou d'intérêt général. Aussi, au moment où les élus doivent assumer des baisses de subvention pour d'autres associations, ce type d'arbitrage semble mal venu d'autant qu'il n'a respecté aucun des avis rendus par les différentes commissions d'élus, la commission d'attribution des subventions et la commission financière. C'est pour ces raisons que le Groupe Socialiste et apparentés votera contre cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : C'est entendu. Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera contre cette délibération pour les raisons suivantes.

D'abord, il faut savoir que cette délibération était déjà venue au précédent Conseil de Bordeaux Métropole, avait été retirée parce qu'en commission, elle avait été très controversée. Des élus de tous bords ont critiqué cette augmentation de 47 % pour une seule manifestation. Donc, il y a eu des débats très vifs en commission. Si bien qu'une première fois, elle a été retirée. Nous pensions que l'on nous représenterait une nouvelle délibération, une nouvelle subvention amendée à la lueur de ces débats, de ces controverses et de ces critiques en commission. Ce n'est pas du tout le cas, c'est toujours la même délibération, toujours la même subvention, c'est-à-dire toujours plus 47 % alloués à ce tournoi. Nous ne comprenons pas pourquoi cette manifestation déroge à la lettre de cadrage budgétaire qui a fixé, clairement, un cadre de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un gel des subventions aux organismes privés. Beaucoup d'associations sont victimes de cette politique de gel, et là, tout d'un coup, une dérogation pour la Villa Primrose, une dérogation qui n'est jamais justifiée dans le texte de la délibération à aucun moment. Seule chose que vous avez un peu évoquée, Monsieur FLORIAN, il y a quelques minutes, c'est le fait que le budget de la manifestation avait augmenté de 25 %, mais ce n'est pas une raison. Ce n'est pas parce que le budget d'une manifestation, d'une association augmente qu'automatiquement, nous devons suivre l'augmentation. Nous sommes même bien au-delà d'ailleurs de l'augmentation du coût de la manifestation.

Enfin, cette manifestation n'a pas besoin d'être aidée. Elle bénéficie suffisamment de sponsorings privés pour ne pas nécessiter une augmentation publique. Puisque je termine précisément sur le sponsoring privé, permettez-moi de noter quand même un paradoxe en ce qui concerne le sponsoring privé, généreux de cette manifestation. Principal sponsor, il est dans le nom de la manifestation, c'est BNP PARIBAS. BNP PARIBAS, le paradoxe c'est que précisément, nous, Ville de Bordeaux – je parle sous le contrôle de Monsieur le Maire de Bordeaux - nous refusons au titre de notre charte de Mécénat de recevoir des dons de BNP PARIBAS. Nous refusons parce que nous avons élaboré une charte éthique dans laquelle nous refusons des dons ou des fonds émanant de sociétés qui ont fait l'objet de condamnations par les autorités de contrôle prudentiel dans les cinq dernières années pour un certain nombre de délits. Et il se trouve que BNP PARIBAS, sponsor de la manifestation que nous finançons aujourd'hui, a fait l'objet d'une condamnation lourde par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution puisque BNP PARIBAS a été condamnée à une sanction pécuniaire de 10 millions d'euros. Donc, on tombe bien dans les sociétés dont nous ne voulons pas comme mécènes de manifestations de la Ville de Bordeaux pour des raisons éthiques que je viens de rappeler, et là, aujourd'hui, nous abondon, je n'irai pas jusqu'à dire que nous sommes mécènes, mais nous abondon largement le financement d'une manifestation qui est pilotée par BNP PARIBAS. Autorisez-moi quand même à noter un certain paradoxe dans les fréquentations commerciales qui sont celles de nos collectivités. Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera résolument contre cette subvention augmentée.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Arielle PIAZZA va essayer de vous convaincre.

Mme Arielle PIAZZA : Je vais être très brève puisque je ne vais pas re-lister les arguments de Nicolas FLORIAN, notre Maire de Bordeaux.

Je voudrais simplement donner quelques petites réponses aux interventions qui viennent de se dérouler. C'est quand même assez rare, dans le monde du tennis professionnel, de voir un tel événement rayonner à une telle ampleur, et porté par une association sportive. On se plaint toujours de voir venir des organisations privées. Je mettrais cet événement au même niveau que la Décastar. Ce sont des événements qui sont portés par des énergies locales, par la jeunesse licenciée ou pas, par une forte volonté de mettre en lumière la discipline qu'ils aiment. Ce budget d'un million d'euros a évidemment augmenté, mais il faut vous dire que derrière, il y a toujours nos jeunes des écoles de tennis de toute la Métropole, qui seront ramasseurs ou qui participeront à cet événement d'une semaine.

Sur le plan sportif, il faut savoir que cela a un rayonnement immense puisque c'est un terrain d'essai pour nos meilleurs joueurs français avant d'attaquer Roland Garros. C'est-à-dire que pour ceux qui ne peuvent pas aller à Roland Garros, ils vont pouvoir rencontrer Jo-Wilfried TSONGA, Lucas POUILLE, et les autres. Ce sont des arguments qui vous paraissent peut-être légers, mais pour le monde de notre jeunesse en formation, cela a un caractère un peu étonnant, magique et formidable. Comme la Décastar a eu la chance d'avoir un titre mondial. Donc, ces deux événements locaux, un peu aidés, il faut les soutenir continuellement parce que c'est des associations qui sont en même temps fragiles. Vous avez l'air de dire qu'ils ont des financements, ils se battent pour les avoir, mais ce n'est pas loin, de temps en temps, de basculer comme on n'aimerait pas les voir basculer. Le monde associatif est très reconnaissant de ce soutien, et sachez que derrière tout cela, c'est une armée de bénévoles passionnés. Je les remercie d'être là derrière le sport au niveau de notre Métropole.

M. le Président Patrick BOBET : Merci mes chers collègues. Plus de demandes de parole ? Si, Monsieur Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : C'est Pierre HURMIC qui me fait intervenir. Je dirai ceci : « Quand on a une éthique, elle ne peut pas être à géométrie variable, sinon, c'est que l'on n'en a pas. »

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je partage. Je me l'applique dans tous les domaines.

Mes chers collègues, les commissions ne se sont non pas prononcées, mais se sont exprimées, ce n'est pas la même chose. Elles ont dit ce qu'elles avaient à dire, ce qu'elles pensaient, c'est très bien, mais ce ne sont pas elles qui décident. Cela ne s'est jamais passé comme cela, et cela ne se passera jamais comme cela. Elles sont consultatives, je vous le répète. C'est le Conseil, une fois que les arguments ont été posés, et après tous les échanges, que l'on peut avoir les uns les autres, qui décide.

J'ai bien compris le vote contre du groupe Communiste, Socialiste et Verts, on est bien d'accord ? Que fait le dernier groupe ? Vote pour ? Je vous invite à lever la main, mes chers collègues, que ce soit quand même très clair. Merci. Cette délibération est adoptée à la majorité. Merci.

Majorité

Contre :

Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE.

Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

Madame AJON, Monsieur ANZIANI, Madame BOST, Madame BOUDINEAU, Monsieur BOURROUILH-PAREGE, Madame DE FRANÇOIS, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur EGRON, Madame FAORO, Monsieur FELTESSE, Madame FERREIRA, Monsieur GUICHOUX, Monsieur HERITIE, Madame JARDINE, Madame KISS, Madame LACUEY, Monsieur LE ROUX, Monsieur PUYOBRAU, Madame RECALDE, Madame TERRRAZA, Madame TOURNEPICHE, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOULET, Monsieur TURON, Monsieur VERNEJOUL, Madame ZAMBON.

Emmanuel SALLABERRY : Délibération n°10 qui concerne Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

(n°10) Invest In Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2019 - Convention - Décision - Autorisation

M. Nicolas FLORIAN présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Les débats ont eu lieu avec French Tech donc on me demande de faire voter simplement. Alors, sur Invest in Bordeaux, est-ce que c'est la même position que sur French Tech ? De la part de tous ? On est bien d'accord ? Alors, on considère que c'est le même vote, et qu'il est donc opéré. Merci.

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE

M. Emmanuel SALLABERRY : Délibération n°14

M. SALLABERRY

(n°14) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 41 logements collectifs locatifs, quartier Ginko, Ilot B1-1, avenue des 40 Journaux et cours de Québec, résidence "Tonga et Samoa" - Emprunts d'un montant total de 4 704 708 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

M. Emmanuel SALLABERRY présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci Monsieur le Vice-Président aux Finances. Je crois que c'est ce chiffre qui chiffonne Monsieur JAY. C'est la raison pour laquelle, il a la parole.

M. François JAY : Oui, effectivement, Monsieur le Président, chers collègues, c'est la question de l'encours global. Vous avez rappelé le chiffre, 3,100 milliards d'euros. Aussi la durée des prêts. C'est un engagement lourd. En fait, c'est pour vous communiquer mon inquiétude. Il y a quand même un risque de manque de solvabilité des organismes HLM. Il est largement évoqué dans une tribune qui est parue dans *Le Monde* du 13 mars dernier. Cela a été repris aussi dans le supplément de la *Lettre aux Maires*, la lettre n° 366. C'est la raison pour laquelle, moi, je m'abstiens sur cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je peux comprendre votre inquiétude. Un tel encours cautionné, c'est important. Je vous rappelle qu'en face il y a quand même du bâti foncier, qui a la même valeur largement, vous l'avez bien compris, mais bien au-delà. Cela dit, nous rencontrons tous les bailleurs sociaux, dans les jours à venir, avec Jean TOUZEAU, mais on l'exprimera peut-être lors d'une prochaine délibération tout à l'heure. Nous aborderons cet aspect des choses, non pas sur le montant, mais moi, je reste toujours un peu étonné que, quand un appartement ou un bâtiment est vendu par un bailleur social, il reste dans notre cautionnement de garantie. Cela continue à me surprendre et j'aimerais qu'ils m'expliquent pourquoi, comment. Donc, pour aller un peu dans votre sens, je leur poserai la question.

Nous nous prononçons mes chers collègues. À part l'abstention de Monsieur JAY, il n'y a pas de difficulté ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur JAY

**Ne prend pas part au vote : Madame DE
FRANÇOIS**

M. Emmanuel SALLABERRY : Délibération n°26, Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT

**(n°26) Réalisation de tests de bus 12m - 100% électriques dans le cadre d'un sourçage -
Décision - Autorisation**

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Je crois que c'est Monsieur JAY qui a demandé à dégroupier cette délibération.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement. L'évolution des techniques et des besoins en transport en commun nécessite d'expérimenter de nouveaux outils, c'est vrai, d'accord. Les bus électriques d'ailleurs ne sont qu'une évolution, et demain, ils seront autonomes sans chauffeur. Certaines métropoles chinoises, comme Shenzhen, ont 90 % de bus électriques dont certains sur lesquels ils testent justement cette possibilité d'avoir des bus sans chauffeur. Ces tests me semblent, effectivement, indispensables. Donc, je vais voter pour. Je souhaiterais plutôt que ces bus soient français et pas des bus chinois comme à Paris. Mais il est important d'expérimenter et d'utiliser d'autres énergies qui ne soient pas des énergies importées. L'hydrogène est une excellente idée, ainsi que les gaz, les gaz issus des végétaux ou les gaz produits de méthanisation.

Enfin, en ce qui concerne les bus électriques, il y a une navette dans le centre de Bordeaux, une petite navette électrique, et je la vois passer depuis des années, toujours résolument vide. Donc, je me pose la question de son utilité, et cela me paraît un petit gaspillage.

M. Christophe DUPRAT : Pour répondre à Monsieur JAY sur la navette, je vous rassure, cette navette transporte du monde, sauf que les gens montent et descendent aux endroits qu'ils veulent. Cela rend un vrai service aux Bordelaises et aux Bordelais. C'est vrai qu'elle ne donne pas l'impression d'être pleine puisqu'elle n'a que 17 places mais cela fonctionne plutôt bien.

Concernant les constructeurs, d'abord, on n'en est pas à acheter des bus électriques. On est là pour les tester. Il y a bien sûr des constructeurs français qui vont nous en mettre à disposition. Je pense à un qui est sur la région Nouvelle Aquitaine, c'est HEULIEZ basé dans les Deux-Sèvres, mais rappelons que des bus de marque chinoise sont fabriqués dans l'Est de la France, dans l'usine DIETRICH, et que c'est des ouvriers français qui construisent ces véhicules, et qui ont ainsi du travail. Donc, c'est aussi à regarder. C'est du *made in France* puisqu'ils sont fabriqués, enfin assemblés en France. Donc, il faudra regarder le constructeur, comme on dit dans les marchés publics, qui sera le moment venu le mieux-disant. On n'en est pas tout à fait là aujourd'hui. Pour l'instant, on en est à tester celui qui sera le plus efficace.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je retiens de cet échange que Monsieur JAY, vous votez pour finalement ? Très bien. Comme c'était le cas pour tout le monde. Merci.

Unanimité

Nous avançons.

M. Emmanuel SALLABERRY : Délibération n°27, Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT

(n°27) Modalités du ticket de transport ' Pass congrès ' au sein du réseau TBM -
Décision - Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, je crois que c'est le groupe des Verts qui avait demandé le dégroupement. Monsieur Clément ROSSIGNOL.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous saisissons l'opportunité de cette délibération pour revenir sur le sujet de l'accès aux transports en commun pour les plus démunis, comme je l'ai évoqué hier en Bureau.

En effet, un nouveau retard nous a été annoncé sur la mise en place de la billettique, et donc de la tarification solidaire. Cette dernière serait désormais reportée au printemps 2020. Si la mise à jour des droits à la gratuité des demandeurs d'emploi est bien prise en compte pour gérer cette période transitoire, un public très fragile demeure à ce jour complètement en dehors de l'action de la Métropole, et ce, en dépit des obligations légales qui lui incombent. Nous avons alerté, à plusieurs reprises, depuis de nombreuses années, Bordeaux Métropole qui ne respecte pas ses obligations légales inscrites dans le Code des transports qui prévoit, je cite : « Les personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application du Code de la sécurité sociale bénéficient d'une réduction tarifaire d'au moins de 50 % sur leur titre de transport ou d'une aide équivalente. Cette réduction s'applique, quel que soit le lieu de résidence de l'usager. » Nos tarifs, actuellement, excluent de fait un public devant pourtant, en application de ces dispositions légales, bénéficier d'une réduction tarifaire de moins de 50 %. C'est très clair. Il en va ainsi des bénéficiaires de l'AME, de l'Aide médicale d'État, et donc, des migrants. Et nous sommes la seule métropole dans ce cas à ne pas respecter nos obligations légales. C'est une honte, mes chers collègues. Ce retard subi par notre collectivité dans la mise en œuvre de cette nouvelle billettique ne saurait impacter davantage ces publics particulièrement vulnérables. Une vie très difficile, très peu de droits, et les seuls que nous pourrions leur donner ne sont même pas appliqués.

Ainsi, nous vous demandons, Monsieur le Président, très officiellement, comme hier en Bureau, de mettre en place d'ici le début de l'été, des mesures transitoires pour ces publics, la Métropole ayant bien trop tardé. Nous devons respecter nos obligations légales. Faute de quoi, comme je l'ai annoncé en Bureau hier, nous nous verrons dans l'obligation de porter cette question devant le Tribunal administratif.

M. le Président Patrick BOBET : Vous n'aurez pas à le faire. Je vous rassure tout de suite. Si nous ne faisons pas déjà cette mise en place, on va le corriger très vite. Je crois savoir que c'est fait. Si ce n'est pas le cas, on va le faire très vite, je m'y engage formellement. On va vous épargner ce déplacement inutile.

Peut-être que Monsieur DUPRAT veut compléter aussi ma réponse.

M. Christophe DUPRAT : Oui, juste donner deux mots d'explication sur le report de la tarification solidaire. Deux raisons essentielles.

D'abord, un point sur la billettique où, aujourd'hui, un certain nombre de choses marchent. 25 % de nos clients qui sont avec des tickets oblitérables, un voyage, deux voyages, dix voyages, Pass un jour, deux jours, cinq jours, utilisent aujourd'hui la nouvelle billettique. Tous les distributeurs de titres sont nouveaux. Ils ont été développés par THALÈS. Et puis, nous pouvons, depuis quelques jours, commencer à utiliser le *M-ticketing*, c'est-à-dire la possibilité de payer son transport avec son téléphone portable.

Reste un gros morceau, les 75 % de nos clients qui sont des abonnés. C'est-à-dire environ 180 000 personnes qui vont devoir basculer du jour au lendemain avec un nouveau système, et c'est cela que nous devons aujourd'hui réussir, et c'est pour cela que tout cela prend un petit peu de retard. Moi, j'étais avant-hier, avec les équipes de THALÈS, de Bordeaux Métropole, et de notre délégataire pour voir comment se passait ce que l'on appelle la recette. Les gens qui font de l'informatique comprendront. Je dois vous dire que ce sont des gens qui travaillaient, il était assez tard le soir, à faire en sorte que tout se passe dans de bonnes conditions. Je sens aujourd'hui, entre les trois partenaires, une meilleure coordination. Cela n'a pas toujours été le cas, loin de là. Mais on sent que l'on est sur le bon chemin, et la première journée donnait finalement peu d'anomalies, et on peut être optimiste quant à la mise en place donc au cours de l'été.

Nous ne pouvons pas fragiliser le système puisqu'il faudra absorber ces clients avec les gens qui seront bénéficiaires de la tarification solidaire qui se monte aujourd'hui aux environs de 40 000 potentiellement, ce qui n'est pas neutre. Donc, nous avons fait le choix de poursuivre leurs droits, ce qui ne nous empêche pas de regarder avec eux quelle est leur situation. Donc, nous avons fait partir 34 000 courriers. Sur ces 34 000 courriers, il y a déjà eu 5 000 « N'habite pas à l'adresse indiquée », et un grand nombre de gens, plus de 7 000, ont déjà répondu en nous donnant leurs nouveaux droits. On a aujourd'hui un vrai travail qui se fait avec eux, et nous avons toujours, bien sûr, poursuivi la gratuité pour toutes les personnes qui sont en situation de chômage. Ce qui n'est pas le cas de toutes les agglomérations, loin de là, ce qui veut dire qu'il y a des choses où on n'est peut-être pas en avance, mais il y a des choses où on l'est. Le Président vous a répondu sur ce qui se passera pour cette demande. Nous pensions le faire évidemment beaucoup plus tôt, si cette billettique avait été en service.

Dernier point. Juridiquement, nous avons une vraie difficulté à lancer la tarification solidaire dans les six mois qui précèdent les élections municipale et métropolitaine puisque les deux sont liées ce qui fait que l'on aurait dû la lancer en pleine période de réserve électorale, ce qui nous paraissait un risque juridique au-delà du risque technique. Donc, on a préféré le différer un peu. Je remercie quand même les élus qui ont participé au Comité de pilotage tarification solidaire, qui auront travaillé pendant ces six années à faire avancer ce dossier, mais je pense qu'il serait bien que l'on prenne une délibération sur ce sujet avant la fin du mandat pour en préciser les modalités. En tout état de cause, nous serons prêts pour le printemps 2020 pour permettre à beaucoup d'usagers de bénéficier de ce service.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup pour ces précisions. Nous nous prononçons mes chers collègues. Abstention ? Ce n'est pas le cas. Vote contre ? Non plus. Vote pour unanime, merci.

Unanimité

M. Emmanuel SALLABERRY : Délégation de Monsieur ÉGRON, affaire n°32.

M. EGRON

(n°32) Evolution de l'organisation de la Direction générale mobilités - Décision - Autorisation

M. Jean-François ÉGRON présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Je crois que c'est le groupe Communiste qui avait demandé le dégroupement.

Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, nous apprécions que la Maison métropolitaine des mobilités alternatives du fait de son développement se dote d'une extension de son domaine de compétence par l'apport de nouvelles missions attendues à court et moyen termes. Néanmoins, au lieu de continuer à nous appuyer sur le service public pour permettre ce développement, vous avez pensé souhaitable de recourir à un prestataire extérieur. Souvent, au sein de cette assemblée, nous sommes accusés de développer des arguments à caractère idéologique, mais alors, que faites-vous là d'autre sans explication afin de prendre en compte ces évolutions ? En effet, il nous semble qu'il n'a jamais été aussi rapide et efficace que d'embaucher du personnel pour répondre à l'évolution du domaine de compétence de cette Maison des mobilités. Nous voterons donc contre. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Est-ce que notre Vice-Président veut répondre ?

M. Jean-François EGRON : Les choses ont été très compliquées dans cette Maison des mobilités, mais les agents ont été très accompagnés par la collectivité, les conditions ont changé en ce qui les concerne, je parle des 4 derniers, avec le régime indemnitaire, un accompagnement psychologique et des ressources humaines sur ce sujet. Et vous l'avez compris aujourd'hui il y a un seul agent. La nécessité de remplir ce service dans les meilleurs délais a motivé ce choix.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, c'est tout à fait cela. Externaliser n'est pas une religion, n'est pas systématique. Ce n'est pas une philosophie pour nous, pas du tout, mais il faut être pragmatique. Dans le cas présent, c'était une solution tout à fait adaptée et en adéquation avec nos besoins. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cela.

Max GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Quand j'ai lu que la question c'était de répondre dans un délai rapide, et que cela ne pouvait passer que par un appel de l'extérieur, j'ai dit : « c'est la nouvelle façon de nous annoncer : voilà, on n'a pas assez de personnel dans la Métropole, donc, on va privatiser. » J'ai été assez choqué. Je pense qu'il n'y a aucune raison de ne pas pouvoir embaucher une ou deux personnes sur ce secteur-là. Voire même, et mes camarades seraient en mesure de me tirer l'oreille, voire même de faire des ajustements, de déplacements de personnel en interne. Vous voyez jusqu'où je vais.

M. le Président Patrick BOBET : Je note l'ouverture sur la dernière phrase. On ne l'oubliera pas. Ce n'est pas ce qui est proposé pour des raisons pragmatiques et réalistes, je crois que l'on ne va pas se compliquer l'existence.

Nous nous prononçons. Alors, vote contre du groupe Communiste, c'est cela. D'accord. Et unanime pour l'autre partie du conseil. Merci mes chers collègues.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Emmanuel SALLABERRY : Affaire n°53, Monsieur Jacques MANGON.

M. MANGON

(n°53) Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine - Convention opérationnelle d'action foncière pour le développement de la filière aéronautique-spatial-défense entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la ville de Mérignac, et l'Établissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine - Décision - Approbation

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je crois que c'est le groupe des Verts qui avait demandé le dégroupement. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, comme cela a été dit, cette délibération a pour but de faciliter la mise en œuvre du projet TARMAQ sur les secteurs du Cœur aéroport pour lequel notre groupe souhaite revenir sur plusieurs points et soulève quelques réserves.

Tout d'abord, ce projet ambitieux s'inscrit dans le territoire de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux aéroport au sein duquel les enjeux environnementaux sont particulièrement prégnants. L'implantation d'un tel projet suppose une emprise de 15 ha qui impliquera nécessairement de nouveaux sols artificialisés, et nous serons particulièrement vigilants quant aux impacts environnementaux de l'opération. Nous attendons d'ailleurs les résultats de cette étude.

Nos réserves portent, par ailleurs, sur différents aspects dudit projet. Sa localisation dans un secteur très fortement marqué par les difficultés de déplacement : *quid* de l'impact en termes de mobilité d'un nouvel équipement appelé à attirer plus de 200 000 visiteurs par an ? Cette même localisation vient, une nouvelle fois, renforcer l'aménagement économique particulièrement déséquilibré du territoire métropolitain. Si la pertinence de la proximité de certains volets du projet avec l'aéroport ne fait aucun doute pour notre groupe, il nous semble toutefois que le rayonnement de ce secteur devrait également bénéficier au reste du territoire de l'aire urbaine bordelaise.

Enfin, le volet du projet qui concerne le parc d'attractions et la promotion de l'aéronautique et du spatial nous interpelle. Si on entend bien la volonté de susciter des vocations pour des métiers en difficulté de recrutement, il nous semble important que le Musée et l'espace ludique promeuvent l'aéronautique et le spatial dans leur dimensionnement scientifique, de

recherche, de service aux personnes plutôt que dans leur aspect militaire ou armement, et qui n'occulte pas les dimensions éthiques et environnementales de ce secteur. N'oublions pas que le transport aérien est, à ce jour, un ennemi objectif et subventionné du climat. S'il ne représente que 2 à 3 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, le secteur aérien, s'il était un pays, serait le 6^e plus gros pollueur du monde entre le Japon et l'Allemagne.

C'est pour ces raisons que, dans l'attente des résultats de l'étude environnementale, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur le Maire de Mérignac, Alain ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un projet évidemment important pour toute l'agglomération. Je rappelle qu'il y a moins d'un an, Alain JUPPÉ, Alain ROUSSET et moi-même, nous avons lancé ce projet TARMAQ qui affiche une grande ambition pour nous tous.

Aujourd'hui, on en est aux acquisitions foncières, et il faut aller pas à pas. Il y a un an, on l'annonçait. Aujourd'hui, sans le foncier, on ne peut rien faire, et donc nous en sommes aux acquisitions foncières. Le projet est structuré par toute l'équipe de l'Aéro Campus et par l'OIM, comme Jacques MANGON vient de le rappeler, en trois fondements. Le plus important, c'est à l'évidence la formation. Si vous lisez le rapport, 40 % à peu près du foncier qui sera consacré à TARMAQ va être dédié à la formation. Pourquoi ? Pour deux raisons : la première, c'est que l'on peut toujours évidemment avoir toutes les considérations sur l'aéronautique que nous voulons, il y a une réalité qui est très forte. C'est-à-dire que l'on va avoir deux fois plus d'avions dans les 15 ans qui viennent. Deux fois plus d'avions, c'est un succès. Les gens veulent prendre l'avion. Le seul obstacle entre l'avion et eux, c'est la question du tarif, et évidemment, les transports locaux, aujourd'hui, permettent un décollage très fort de l'aéronautique avec d'ailleurs des techniques qui seront complètement différentes. Les avions pèsent de moins en moins lourd. Les avions polluent de moins en moins. Les nuisances sonores sont de mieux en mieux maîtrisées. Donc, là aussi, nous sommes dans un monde de progrès, et dans ce monde de progrès, l'aéronautique, elle-même polluera moins, et il y aura moins de nuisances.

Un doublement des avions dans les 15 ans, cela veut dire un besoin d'un million d'agents qui seront des agents essentiellement de construction et de maintenance de l'aéronautique. Il faut trouver un million pour l'ensemble du monde aéronautique. Nous aurons notre part. La France aura sa part, mais heureusement pour nous, l'agglomération aura sa part. Donc, si on veut pouvoir embaucher ces techniciens, encore faut-il les former. Aujourd'hui, ils se forment en particulier à l'Aéro Campus du côté de Latresne qui est à l'étroit. L'Aéro Campus ne peut pas se développer. Donc, la Région a eu la bonne idée de considérer qu'après tout, pour former des techniciens liés à l'aviation, ce n'était pas forcément insensé que de le faire au bord des pistes. Ainsi, le projet de formation va-t-il arriver ici sur Mérignac au bord des pistes.

C'est donc un projet qui est très structuré. Les études environnementales arriveront. On ne peut pas les faire avant même que le projet ait été finalisé, mais n'ayez pas peur. Lorsque DASSAULT s'est étendu, il y a eu des études environnementales qui ont été faites, surveillées de très près par les différentes autorités environnementales et par l'État. Et il y a eu un avis favorable à la fin. Je vous rappelle que TARMAQ est juste en face de DASSAULT. Il y a le cœur de l'aéroparc qui est juste de l'autre côté. Il y aura également des considérations environnementales à prendre en compte.

Quand THALÈS s'est développé de façon très importante, là aussi, il y a eu des études environnementales, et il y a eu des prescriptions, des préconisations qui ont été faites et suivies. Donc je crois que c'est un bon projet. Il ne doit pas susciter des réticences.

Il reste la question de la mobilité. Et cela, je suis tout à fait d'accord, je partage cela. Avec Alain JUPPÉ, nous en avons souvent parlé. Moi, je pense qu'à un moment donné, si TARMAQ marche, si notamment le deuxième volet, c'est-à-dire le volet attractivité, se développe, et ce ne sera pas des attractions autour des avions de guerre, eh bien il faudra certainement prévoir d'autres types de transports. Notamment avec Alain JUPPÉ on parlait de véhicules autonomes pour desservir toute cette zone qui, je le rappelle, n'est qu'à un kilomètre, même moins d'un kilomètre de l'aéroport. Donc, il restera également, tout à l'heure, j'ai omis de le dire, le troisième volet qui est le volet du patrimoine industriel. Moi, je préfère l'appeler le volet du tourisme industriel puisqu'il y aura des avions à montrer, mais pas que des avions à montrer, il y a également le savoir-faire des différentes industries aéronautiques, et aussi le savoir-faire de toute une région. Donc c'est un projet que nous devons soutenir.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je voulais profiter de cette délibération pour intervenir sur l'aéroport.

Je ne vais pas me permettre d'engager le débat, je sais que le Conseil est long, je vous ai écrit il y a quelque temps sur ce sujet, suite à un article de SUD-OUEST et suite surtout aux annonces de l'aéroport concernant son développement en termes de trafic, son objectif de 10 millions voyageurs, ainsi que le développement, la prolifération des parkings. Donc, moi, je souhaiterais, Monsieur le Président, que l'on ait un débat sur ce sujet, à un moment. La Commission transports a souhaité, enfin certains membres, entendre le Directeur de l'aéroport. Je sais qu'il y a bientôt le Plan d'exposition aux bruits qui va arriver à l'ordre du jour, et donc il pourra permettre d'évoquer le sujet, mais il n'y a pas que le problème de nuisances sonores. Je pense qu'il est important que l'on ait un débat. C'est un peu d'ailleurs comme le sujet de TARMAQ. Le problème de ce secteur, c'est qu'il est très attractif. Donc, on ne va pas s'en plaindre, mais en même temps, on voit que l'on a une succession de projets. On a là l'aéroport qui nous dit : « Bientôt 10 millions de voyageurs. » Pourquoi 10 millions ? Je ne sais pas, c'est un chiffre rond, très bien. Cela pourrait être 12, 8, 7, on ne sait pas. On a une succession de développements très importants, mais en fait, on n'a pas vraiment d'études d'ensemble. Quels sont les impacts ? Est-ce que l'on est d'accord ? Quelles seront les conséquences de tout cela ? Peut-être très bien, peut-être très mal. On ne sait pas. Donc, on est un peu mis devant le fait accompli, et puis, j'ai bien peur qu'un jour, ce soit notre collectivité par ailleurs qui soit appelée à supporter les conséquences.

Vous avez eu mon courrier, et je réitère ma demande que l'on ait un débat. Je sais qu'il y a un Conseil de surveillance, très bien, mais que l'on n'apprenne pas tout par communiqué de presse de l'aéroport, et qu'il y ait un débat puisqu'il y a des nuisances. Il y a, bien sûr, des retombées économiques, mais doit-on aller à Brest depuis Bordeaux par ligne ? Doit-on aller à Bari ? Doit-on aller à Pula ? Tout cela se discute aussi ici. On n'est pas obligé de répondre à toutes les sollicitations des compagnies aériennes. Je vous remercie.

M. le Président Patrick BOBET : Alors, je vous rassure, je vais donner suite à votre courrier puisque j'ai invité Monsieur Pascal PERSONNE à venir en Commission transports. Par ailleurs, le schéma dont vous parlez, il est validé par le Ministère. Il existe. Donc, c'est assez simple de se le procurer, et ce sera aussi une des questions que vous pourrez poser à Monsieur PERSONNE sans aucun problème.

M. Alain ANZIANI : D'abord, une réaction d'humeur. Gérard CHAUSSET parle de communiqué de presse. Il n'y a pas que l'aéroport qui communique par des communiqués de presse, cher Gérard CHAUSSET, il n'y a pas que l'aéroport. Le débat, il a été ouvert dans SUD-OUEST, à mon avis pas spontanément. Donc, peut-être aussi faut-il s'appliquer à soi-même une certaine discipline et une certaine vertu. Et puis, en même temps, il se passe aussi beaucoup de choses en dehors de Gérard CHAUSSET. Donc, il y a des contacts avec l'aéroport, des études. L'aéroport, lui-même, a un schéma de développement. Tout cela est très contrôlé. Il y a beaucoup de gens qui regardent cela. L'aéroport ne fait pas ce qu'il veut. Par exemple, sur la question du stationnement, Alain JUPPÉ et moi-même, nous avons signé, il y a quelques mois, une lettre à Pascal PERSONNE en lui disant très nettement que l'on ne pouvait pas étendre à l'infini les stationnements, et qu'il fallait, enfin, qu'il puisse aménager du stationnement en silo. Donc on s'en préoccupe même si tout le monde n'est pas au courant.

M. le Président Patrick BOBET : C'est parfaitement exact. Je le confirme. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président, puisque le sujet s'invite de façon un peu plus approfondie sur les questions de l'aéroport, évidemment la commune la plus impactée par les nuisances aériennes, et le Maire que j'en suis ne peut se priver d'une petite intervention.

Je partage assez dans l'intégralité les propos de Gérard CHAUSSET. Est-il possible de réfléchir à une progression aussi exponentielle du nombre de voyageurs, donc du nombre de mouvements dans une Métropole où il y a quand même un grand nombre d'habitants qui subissent les nuisances de l'aéroport ? Jusqu'où pouvons-nous aller ? Aujourd'hui, juste un petit chiffre qui va vous donner quelques indications sur ce que nos populations, en particulier celles d'Eysines ou du Haillan, subissent. Aujourd'hui, avec à peu près 80 000 vols par an, nous avons en moyenne - et c'est une moyenne - 1,12 vol toutes les 5 minutes. C'est une moyenne parce qu'il y a des semaines record. Les semaines du mois de juillet notamment sont très importantes où de façon incessante des avions passent au-dessus de la tête. Sur ma commune, ce sont à peu près 13 000 personnes qui sont concernées par ces nuisances. Ce sont des chiffres avec 6,8 millions de passagers. Demain, 10 millions. Après demain, puisque les perspectives d'évolution à horizon 2040 pourraient porter le nombre de voyageurs à 20 millions, eh bien, là, ce seront un peu plus de 3 vols toutes les 5 minutes en moyenne. La question que je pose, c'est : « Jusqu'où est-on capable d'aller ? » Certes, Alain ANZIANI l'a dit, les performances techniques évoluent, mais les nuisances sont toujours là. Un avion qui passe au-dessus de vos têtes si vous habitez sur le couloir aérien, que vous êtes tranquillement installé dans votre jardin en train de boire l'apéritif, vous n'avez plus besoin de jardin, vous n'utilisez plus votre jardin, sauf à passer la tondeuse qui fait plus de bruit. Donc, nous avons effectivement à débattre ici, au-delà du Conseil de surveillance dans lequel nous avons un représentant de la Métropole, un représentant du Département, un représentant de la Ville et de la Région, mais à côté évidemment des membres de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie). C'est normal que le directoire cherche à développer l'aspect économique et les résultats qui sont très bons. Je ne suis pas en train d'opposer le développement économique à la protection des populations. Il faut arriver à conjuguer ces deux problématiques, et c'est le débat qui est devant nous, je crois.

M. le Président Patrick BOBET : Je partage tout à fait. C'est une question de curseur. On doit le décider ensemble.

Madame CASSOU-SCHOTTE et Monsieur CHAUSSET.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, moi, je voudrais revenir sur la délibération, mais on n'en est pas éloigné puisque l'on est sur la même zone, et je rejoins ce qui a été dit par Gérard CHAUSSET et Christine BOST. Je demande, puisque cette zone continue à évoluer - où il y a une densité à la fois économique, commerciale, touristique à venir par le projet TARMAQ, même de formation puisque ce sera effectivement un pôle de formation - à ce que l'on anticipe, dès aujourd'hui, et que l'on fasse une étude. Comme ce matin j'ai lu dans SUD-OUEST qu'il y avait une étude sur le métro qui allait être faite en 4 mois, moi, je pense qu'il faudrait que l'on fasse une étude particulière sur cette zone-là parce qu'il faut résoudre ces problèmes de mobilité et de congestion et aussi de nuisances, nuisances sonores par le trafic aérien.

M. le Président Patrick BOBET : Monsieur CHAUSSET, et puis Madame RÉCALDE.

M. Gérard CHAUSSET : Cher Alain ANZIANI, il ne faut pas prendre mal les choses. On peut débattre de l'aéroport. Le Directeur de l'aéroport fait une annonce. Il y a un grand article. On est en droit de s'interroger et d'y répondre. Ce n'est pas une remise en cause de l'aéroport, du trafic aérien en soi, bien que ce sujet fasse débat. Mais je pense que mon rôle, en tout cas c'est comme cela que je le prends, c'est de s'interroger et de poser des questions là-dessus. Alors peut-être qu'il y a déjà les réponses, mais bon, on a bientôt 10 ou 12 ha de parkings, il n'y a pas un arbre. Quand on regarde les chiffres, 76 millions d'euros de chiffre d'affaires plus 10 millions de résultats nets, c'est quand même une affaire qui marche bien. On pourrait au moins mettre quelques arbres. C'est des petites choses comme cela. Rien que cela. En fait, sincèrement, et je prends ma part, je pense que l'on s'est trop abstenu sur ce sujet. On a trop cru en la LGV (Ligne à grande vitesse), que cela allait diminuer l'aéroport. En fait, la LGV est arrivée, mais il y a beaucoup plus d'avions. Et même s'il y a des progrès technologiques, même si les avions sont plus légers, qu'ils polluent moins, au bout du compte, cela risque de faire quand même plus de pollutions. Aujourd'hui, on voit la multiplication des destinations. Cela fait des avions en plus. Donc, le faut-il ou pas ? La question, elle est là. Il faut s'interroger même si c'est l'État qui est majoritaire, nous sommes dedans. Nous avons milité, il y a quelques années, pour que cela ne soit pas privatisé, très bien. Je ne suis pas sûr aujourd'hui que VINCI, par exemple, ferait pire.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, vous avez en partie raison, mais on n'a pas réponse à toutes les questions. C'est aussi une question de comportement et d'envie des Français de voyager en avion. C'est comme cela, on ne le maîtrise pas forcément. Peut-être qu'il y a un péché originel, après la Deuxième Guerre mondiale où on a neutralisé la pollution des avions pour encourager effectivement l'aéronautique. Cela vient de très loin. C'est de là que vient le fait que l'on ne comptabilise pas la pollution des avions. C'est sans doute une erreur, mais encore une fois, c'est une loi qui a 70 ans. Il faut peut-être la corriger très vite. Marie RÉCALDE.

Mme Marie RÉCALDE : Monsieur le Président, merci. Je voudrais revenir à cette délibération initiale, mais quand même dire que tant Maribel BERNARD pour le compte de la Métropole, que moi-même pour le compte de la Ville Mérignac, nous siégeons au Conseil de surveillance, et je peux vous garantir que nous sommes extrêmement attentives et extrêmement incisives, comme d'autres d'ailleurs qui siègent pour d'autres collectivités - et je vois Christine BOST - sur ces sujets-là, et en particulier sur la question du stationnement. Le Maire de Mérignac a rappelé qu'il avait cosigné un courrier avec Alain JUPPÉ en son temps. Nous nous battons, depuis de nombreux mois, et nous allons, je pense, parvenir à faire évoluer les choses sur ces sujets.

Mais pour revenir à la délibération dont il est question, moi, je voudrais rappeler qu'il faudrait quand même se féliciter de ce genre de projet. D'abord, il n'est pas tombé d'hier. L'aéronautique dans l'agglomération, elle n'est pas là depuis hier. Elle est là depuis 1910. Alors, aujourd'hui, on a des réactions d'enfants gâtés par moment. Souvenons-nous de l'époque où l'aéronautique n'avait pas le vent en poupe, sans mauvais jeu de mots, dans cette agglomération. On est aujourd'hui dans un écosystème et tout ce qui est bon pour cet écosystème bénéficie à l'agglomération. Ce qui se passe autour de DASSAULT, autour de THALÈS, bientôt autour de TARMAQ, autour de l'aéroport, bénéficie à tout un écosystème, et notamment des sous-traitants qui travaillent, dont les entreprises ont leur siège qui à Blanquefort, qui à Pessac, qui à Floirac avec l'AIA (Ateliers industriels de l'aéronautique), qui ailleurs dans l'agglomération. Donc, rappelons-nous de cela.

Quant aux propos sur l'aéronautique militaire, les bras m'en tombent. C'est bien méconnaître le monde industriel et aéronautique que de ne pas savoir que nous sommes sur les industries duales et que c'est souvent de l'industrie militaire que sont parties les plus grandes innovations, à commencer par Internet d'ailleurs, et les technologies d'amélioration de l'utilisation de certains matériaux qui, aujourd'hui, bénéficient à l'aéronautique civile. Il est vrai qu'en ce qui concerne la construction aéronautique, l'aéronautique civile est plus importante que l'aéronautique militaire. Cela n'a pas toujours été le cas. C'est un équilibre qui nous permet de maintenir des emplois sur l'agglomération.

Par ailleurs, et enfin, en ce qui concerne les infrastructures, c'est vrai que c'est un sujet important. Mais la Métropole n'est pas restée inactive, nous sommes à bientôt 60 millions d'euros prévus d'investissements en termes d'infrastructures sur ce secteur-là et les choses, cela a été présenté d'ailleurs très récemment en comité de l'OIM, devraient s'améliorer. Il faut bien sûr rester vigilants et veiller notamment sur les horaires puisque les horaires d'un site pour la partie ludique comme TARMAQ ne seront pas les mêmes que les horaires de travail, veiller à ce que tout cela fonctionne bien, et nous y veillerons.

M. le Président Patrick BOBET : Merci pour ce beau plaidoyer. Mes chers collègues, nous allons nous prononcer.

Abstention ? Ce sont les Verts, on est bien d'accord. Vote contre ? Cela n'est pas le cas. Vote pour ? Le reste du Conseil métropolitain. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. Emmanuel SALLABERRY : Affaire n°55 : Monsieur MANGON.

M. MANGON

(n°55) Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux (PSMV) - Application sur le territoire concerné par l'extension du périmètre du Site patrimonial remarquable (SPR)- Décision - Autorisation

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. C'est Monsieur JAY qui avait demandé le dégroupement.

M. François JAY : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je m'interrogeais sur le fait que le quartier Sainte-Eulalie qui est une église gothique n'ait pas été retenu. Je voulais que l'on réfléchisse à cette question. J'en profite aussi pour poser la question concernant la protection incendie de nos édifices remarquables. Pas seulement les églises gothiques, bien sûr, mais des bâtiments qui sont publics, leur protection contre l'incendie. Voilà. Qu'est-ce que l'on fait ?

M. le Président Patrick BOBET : Dès qu'il y a une catastrophe, tout de suite on s'interroge sur son propre territoire. Je me souviens du Pont de Gênes, et tout de suite, beaucoup d'élus, et moi le premier, avaient demandé à nos services si nous étions tout à fait en situation de sécurité. On m'avait répondu que cela était contrôlé régulièrement. Je suppose que la même réponse peut être faite en termes d'incendie. Malgré tout, cela reste à contrôler, mais notre Directeur Général des Services me confirme que c'est fait régulièrement, et que l'on est tout à fait dans les clous. Je suis habilité à vous rassurer momentanément, même si on ne sait jamais de quoi peut être fait l'avenir. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, simplement pour dire que la mise au point de ce périmètre a fait l'objet d'une étude très approfondie et d'un dialogue soutenu entre tous les organismes qui relèvent de la protection du patrimoine, en particulier l'Architecte des Bâtiments de France, mais pas seulement, et puis, la Ville de Bordeaux. Le périmètre qui en résulte a fait l'objet d'un consensus entre experts et tel qu'il vous est présenté, c'est ce qui apparaît aujourd'hui comme le meilleur compromis sachant qu'évidemment, chaque fois qu'il y a un périmètre, on peut toujours contester le tracé précis, mais, enfin, ce tracé-là fait l'objet d'un consensus très large.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur JAY, quel est votre vote ? Vous votez pour. Très bien. Vote unanime pour, si j'ai bien compris. Merci.

Unanimité

M. Emmanuel SALLABERRY : Délégation de Monsieur DUCHÈNE, affaire 63.

M. DUCHENE

(n°63) Programme 50 000 logements - MÉRIGNAC - Secteur Mérignac Soleil / Chemin Long - Déclaration de projet au titre du Code de l'environnement - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHÈNE présente le rapport.

M. Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? C'est les Verts qui ont demandé le regroupement. **Sylvie CASSOU-SCHOTTE**.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Il s'agit donc du projet d'environnement du secteur Mérignac Soleil. Ce dossier marque une étape importante dans l'histoire d'un projet urbain d'envergure et innovant sur notre Ville de Mérignac. Notre groupe en approuve les principales orientations, et particulièrement la forte ambition de la programmation en matière d'habitat : 35 % de logements locatifs sociaux, 12 % de logement en accession sociale, 12,5 % de logement en accession abordable, et 40 % de logement en accession libre. La volonté est nette de reconquérir des espaces dédiés à l'urbanisme commercial et marqués par une forte artificialisation des sols en y apportant de la mixité fonctionnelle, et en y développant une ambition forte de revégétalisation. Ce sont deux points qui nous paraissent extrêmement intéressants et importants à saluer. De plus, l'attention portée aux déplacements piétons et vélos est également au cœur de ce projet, ce que nous saluons aussi.

Cependant, nous souhaitons évoquer deux points de vigilance issus des conclusions du rapport d'enquête et de l'avis du Commissaire enquêteur. Tout d'abord, concernant la programmation des équipements publics, le Commissaire enquêteur a révélé que l'état des lieux des équipements scolaires ne s'étendait pas aux collèges et lycées. Est-ce à dire qu'il n'y a pas, à ce jour, de besoins identifiés en la matière ? Nous savons qu'il y aura des projets. Seront-ils suffisants ? Il a, d'autre part, suggéré de compléter l'analyse des équipements publics et services nécessaires à l'animation des périmètres de Mérignac Soleil et de Marne. Comme nous le faisons régulièrement sur les différents projets urbains impulsés par la Métropole et ses communes, nous réaffirmons la nécessité de porter une attention soutenue aux besoins en équipements publics en marge des équipements scolaires. Équipements publics qui sont nécessaires à l'animation d'un quartier, comme des lieux d'animation socioculturelle, mais aussi des équipements publics correspondant aux différents âges de la vie : foyers de jeunes travailleurs, résidences personnes âgées, EHPAD, etc. Or, bien qu'il existe déjà une MJC (Maison des jeunes et de la culture) en reconstruction sur ce secteur, la densification prévue suppose d'autres espaces de vie sociale tout aussi novateurs, sinon plus, à imaginer, par exemple, un tiers lieu voire d'autres. D'autre part, au vu du vieillissement de la population, la création d'une résidence intergénérationnelle, par exemple, permettrait de satisfaire des besoins encore trop nombreux de logements en PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) pour des personnes âgées aux ressources faibles. Je note bien « en PLAI », et je regrette qu'il n'y ait pas suffisamment, on le verra tout à l'heure, de reconnaissance de logements en PLAI pour les personnes âgées dont les besoins sont pourtant très nombreux, ainsi que des petits logements très abordables pour des personnes seules, jeunes ou moins jeunes qui sont confrontées au problème du logement, connues notamment par les CCAS (Centre communal d'action sociale) et relevant du dispositif *Logement d'abord*. Enfin, n'y aurait-il pas la place de créer une Maison adulte relais, pension de famille, qui manque cruellement sur cette commune comme sur bien d'autres communes de la Métropole ?

Notre deuxième point de vigilance : Il ressort que le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte des préconisations de l'étude Air & Santé sur la reconsidération de la répartition des objectifs de construction des logements dévolus. Notre groupe sera particulièrement vigilant à ce que le projet final minimise l'exposition des îlots directement visés par l'étude Air & Santé, c'est-à-dire la pollution de l'air, au regard des axes routiers fortement générateurs de pollution, et ce, plus particulièrement concernant le groupe scolaire, dans ce secteur particulièrement très encombré par le trafic automobile, j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Il y a quelques semaines, deux études concernant les niveaux de pollution aux abords des établissements scolaires à Marseille et en Île-de-France, ont démontré que ces niveaux dépassent souvent les normes sanitaires. Il est important de rappeler que les enfants sont les premières victimes de la pollution de l'air : asthme, infections respiratoires, altération des fonctions pulmonaires, retards cognitifs, autisme. Elle a un impact dévastateur et souvent négligé sur leur santé et sur leur développement. C'est d'ailleurs une alerte de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) dans son rapport d'octobre 2018.

C'est pourquoi nos implantations de nouveaux groupes scolaires se doivent d'être exemplaires de ce point de vue. C'est pourquoi nous devons également continuer à réduire le trafic automobile, générateur de particules fines et autres gaz polluants.

En conclusion, comme nous reconnaissons ce projet comme très novateur dans sa dimension de complémentarité entre ces fonctions économiques, d'habitat, d'urbanisme, et de mobilité, nous considérons qu'il doit être aussi exemplaire en tous points et surtout vertueux sur le plan environnemental et écologique.

M. Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne ? Un mot d'abord, pour indiquer qu'effectivement il faut tenir compte de tout ce qui vient d'être dit, et de l'avis évidemment du Commissaire. Comment pourrions-nous faire autrement ? Et j'ajouterai également que ce projet a le mérite de relever trois des défis de la Métropole. Le premier c'est celui du logement. Nous allons, sur cet axe-là, créer un nombre de logements considérables sur 15 ans, ce qui contribuera à remédier au déficit de logements dont va nous parler tout à l'heure Jean TOUZEAU.

Le deuxième point, et Sylvie CASSOU-SCHOTTE a raison, il y a la question des équipements. Il faut y penser aux équipements, c'est même une obsession. Nous avons pris la décision d'aménager un nouveau groupe scolaire - le rapport, en tout cas, le dit - avec 17 classes nouvelles, et puis, avec des redéploiements de classes ailleurs. Dans le projet final, il y aura d'autres équipements que scolaires. Cela, c'est certain. Mais pour l'instant, on est bien en amont, il n'est pas encore temps, mais il est évident que ce projet comportera d'autres équipements, et notamment des équipements sportifs, bien sûr.

Je voudrais insister sur la dimension environnementale de ce projet tout à fait exemplaire. Les architectes qui ont commencé à travailler nous le disent, les architectes conseils. Là où aujourd'hui le sol est imperméabilisé à 80 %, demain, on va réduire l'imperméabilisation du sol pour mettre davantage de nature en ville, et notamment, on plantera 10 000 arbres sur l'ensemble du secteur. On fera un square, on fera des cheminements doux. Donc, c'est vraiment un projet sur le plan écologique qui sera tout à fait exemplaire pour l'ensemble de la Métropole, et je l'ai souhaité, dès le départ, en disant que c'était presque une condition pour que ce projet puisse voir le jour. Là où aujourd'hui, on a les principaux îlots de chaleur de la Métropole, demain, on aura, je l'espère, évidemment du logement, des équipements, mais également un îlot de verdure. Il faut prendre en compte la question de l'air, de la santé. Mais la qualité de l'air aujourd'hui sur ce secteur est certainement pire que celle qu'elle pourra être demain puisque demain, nous allons pouvoir y mettre de la végétation.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'est pas le cas. Le groupe des Verts, vous vous abstenez sur ce dossier ? Vous votez contre ? Non ? D'accord. Vote pour, j'imagine, de la totalité du Conseil. Vote unanime. Merci mes chers collègues.

Unanimité

M. Emmanuel SALLABERRY : Délégation de Monsieur DUCHÈNE, affaire n° 67.

M. DUCHENE

(n°67) Projet urbain SNC (Société en nom collectif) Bordeaux Lac - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHÈNE présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Effectivement, c'est le groupe des Verts qui avait demandé ce dégroupement, donc Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, brièvement, Monsieur le Président, mes chers collègues, quatre observations sur ce projet. Vous l'avez rappelé Monsieur DUCHÈNE, c'est un projet immobilier qui se situe en marge de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) Berges du Lac, GINKO sur du foncier privé à proximité de GINKO. Les observations sont les suivantes.

La première, il y a une programmation de nouveaux espaces commerciaux de 6 000 m² qui vont donc s'ajouter aux 20 000 m² de la ZAC GINKO et aux milliers de mètres carrés existants déjà sur l'offre commerciale du Lac. Cela nous paraît, encore une fois, totalement ubuesque, étant donné l'offre importante dans ce secteur qui va s'accroître encore avec l'opération « Cœur de GINKO ». On se demande comment ces locaux commerciaux vont finir par trouver preneurs. Et ce, d'autant plus que dans ce quartier, comme dans la plupart des nouvelles opérations d'ailleurs, les pieds d'immeubles dédiés aux commerces restent, pour une grande majorité, vides de toute occupation, et ce, pendant des années en raison du niveau de loyer qui est souvent inaccessible pour la plupart des commerçants. Nous, ce que nous souhaitons, c'est que nous nous penchions enfin sur cette question plutôt que d'autoriser sans cesse de nouvelles surfaces commerciales dans ces nouveaux secteurs. La mixité fonctionnelle est un objectif à poursuivre, certes, mais clairement le modèle actuel semble ne plus fonctionner.

Deuxième observation, il est évoqué le fait que le promoteur financera deux classes du nouveau groupe scolaire prévu pour une livraison à la rentrée 2020 avec 427 logements familiaux programmés, dont certains véritablement collés aux besoins de cette population nouvelle. Le quartier Bordeaux Maritime a déjà fait les frais de prévisions en cette matière qui étaient très en-deçà de la réalité des besoins scolaires.

Troisième, avant-dernière observation, il est indiqué que le porteur du projet participerait à la réalisation d'un équipement sportif de type *Bikepark* en bord du lac. Nous nous interrogeons sur la pertinence de cet équipement, dans la mesure où il y a déjà un *Bikepark* aux Aubiers pour la pratique du BMX et nous souhaitons savoir s'il y a vraiment eu une concertation avec les habitants concernant ce projet sportif.

Enfin, dernière observation, elle concerne précisément la concertation. Nous savons qu'il y a eu une réunion de concertation qui a eu lieu le 8 avril. Elle a eu lieu aux Aubiers si bien que les habitants de GINKO se sont plaints du fait que c'est eux qui sont principalement concernés, je l'ai rappelé au début, avec la localisation. Ils y ont très peu participé. Ils avaient simplement eu une information, mais qui ne les renseignait pas sur le projet précis, un projet à proximité de GINKO, si bien qu'ils n'y sont pas allés. Donc, il n'y a pas eu de véritable concertation avec les habitants de GINKO qui s'en plaignent. Ils disent : « Nous sommes principalement concernés, nous aurions aimé une réunion de concertation qui se situe à GINKO plutôt qu'aux Aubiers qui sont beaucoup moins concernés. »

Voilà les observations que je voulais faire, Monsieur le Président. Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Merci bien. Monsieur DUCHÈNE.

M. Michel DUCHÈNE : Merci Monsieur le Président. La méthodologie a consisté à consulter l'ensemble des services concernés, et à partir de là, évidemment, bien sûr, la population, de telle manière que l'on puisse définir ce qui lui était utile. Le *Bikepark*, personnellement, je trouve que c'est une très bonne idée qui s'appuie sur une demande des enfants, des adolescents du quartier. Cela fonctionnera en synergie avec ce qui existe déjà, et c'est une participation des promoteurs.

Concernant les commerces, on peut s'interroger effectivement, mais ces commerces seront spécifiques, dédiés au sport, eux aussi en phase avec ce qui va se développer dans le quartier. Je trouve que les propositions sont plutôt équilibrées. On n'a pas des commerces de dimension nationale et internationale, mais plutôt des commerces en direction des habitants du quartier. Il ne faut pas oublier qu'avec la population qui arrive dans ce quartier-là, plus celle qui est en train de s'installer petit à petit sur l'ensemble du quartier GINKO, nous allons avoir une vraie petite ville, et donc, les commerces qui sont installés sont à l'image de cette nouvelle ville. Je pense que c'est un quartier assez équilibré que l'on est en train de développer à cet endroit-là, et il vaut mieux que ces espaces soient aménagés dans la mesure où aujourd'hui, c'est plutôt des friches pas très agréables pour les habitants du secteur.

Quant à la concertation, elle a eu lieu. Elle continuera à avoir lieu, et si les commerces ne correspondent pas à la clientèle, je pense qu'ils évolueront tout simplement.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je suppose aussi que pour l'équipement des classes, c'est à la Ville de Bordeaux de se déterminer au fur et à mesure de ses besoins.

M. Michel DUCHÈNE : Et les promoteurs financeront aussi. Ce qui est intéressant et qu'il faut bien comprendre, c'est que, dans le cadre du PUP (Projet urbain partenarial), les promoteurs financent des investissements, et non pas le fonctionnement.

M. le Président Patrick BOBET : Absolument. Je vous rejoins, Monsieur HURMIC, sur les loyers souvent très chers de ces pieds d'immeuble. Cela, c'est une vraie calamité parce que vous avez raison, ils ne trouvent pas preneurs tout de suite, et c'est quand même assez désagréable, cela ne fait pas très beau dans le décor.

Quant à la pertinence d'un *Bikepark*, moi, je soutiens la réponse de Michel DUCHÈNE parce qu'au Bouscat, nous avons le Club de BMX qui est très performant, en concurrence directe avec celui des Aubiers qui, lui-même est très performant. Il est rempli en permanence. Donc, d'avoir un équipement entre les deux, plus ouvert à un public qui n'est pas forcément licencié me paraît une très bonne idée.

Nous nous prononçons, mes chers collègues. Abstention ? Abstention des Verts. D'accord. Vote contre ? Il n'y en a pas. Vote pour ? L'ensemble du Conseil, excepté les Verts. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

M. Emmanuel SALLABERRY : Affaire 72, délégation de Monsieur TOUZEAU.

M. TOUZEAU

(n°72) Concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux - gouvernance et modalités financières - avenant au traité de concession - avance remboursable - autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Monsieur JAY a demandé le dégroupement.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé de nous prononcer sur trois éléments : une convention tripartite qui régularise la situation juridique entre la SEM (Société d'économie mixte) InCité Bordeaux et Bordeaux Métropole, un prêt de 7 millions d'euros, et une rallonge financière de 3,2 millions d'euros. Il me paraît opportun de nous interroger à cette occasion sur l'intérêt de la concession et sur la nécessité de l'interrompre. Ce débat, à mon avis, pourrait être l'occasion de réfléchir à arrêter les frais.

La convention que l'on nous propose de voter vient combler un vide. Depuis 2015, c'est la Métropole qui est compétente pour les opérations d'aménagement. Problème, depuis cette date, la Commune de Bordeaux a continué à exercer cette compétence et de nombreuses décisions ont été prises sans que la Métropole ne délibère, ni ne vote, mais nous dit-on, ce n'est pas un problème puisque je cite le document « Comme le prévoyait la délibération de 2015, il était prévu que les contrats en cours fassent l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes. »

Deux problèmes. Le premier, j'ai bien lu cette délibération, et je n'ai pas vu ce passage sur une délégation. Deuxième problème, cette délégation qu'aurait eue la Commune de Bordeaux dispense-t-elle la collectivité responsable, Bordeaux Métropole, de délibérer et de voter ? Je ne crois pas. Nous nous trouvons donc dans une situation où le Préfet a, par exemple, signé des arrêtés pris à la demande d'une collectivité qui n'était pas compétente. Ce ne serait pas gênant si ce n'était pas un motif d'annulation de décisions qui, pour certaines, spolient des propriétaires bordelais. Ce sont des décisions qui, pour la plupart, sont franchement impopulaires.

Dans une telle situation, la bonne décision pourrait être de suspendre toutes ces opérations et de ne pas prendre le risque juridique et politique de recours ou d'annulation. Ce serait d'autant plus sage que l'on nous demande en plus un prêt pour éviter un incident bancaire pour défaut de paiement d'une échéance. En effet, ces opérations sont dans une impasse financière. InCité ne peut pas faire face à la première échéance du prêt qui lui a été consenti par la Caisse des Dépôts et des consignations. Tout était programmé, sauf peut-être que les objectifs étaient trop ambitieux, voire inatteignables ou que les spécialistes diplômés d'InCité ne sont pas à la hauteur du travail. Pourtant, ils se font aider puisque les comptes de cette opération font apparaître un million d'euros de frais d'expertise. À ce propos, j'ai demandé que me soient communiqués les noms des bénéficiaires de ces paiements. Cela m'a été refusé. On nous demande donc de voter un prêt de 7 millions d'euros pour payer la première annuité. Ce n'est pas un petit montant. Ces 7 millions d'euros seraient restitués, nous dit-on, sans intérêt à la fin de la concession.

Première remarque : emprunter pour rembourser, cela a un nom. Cela s'appelle de la cavalerie.

Deuxième remarque : si nous acceptons ce montage, qui peut dire que ceux qui n'ont pas été en mesure de tenir leurs engagements entre 2014 et 2018 vont devenir brusquement efficaces et les tenir en redressant la situation finalement dans un an ?

Troisième remarque : InCité a bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable avec une croissance forte des prix de l'immobilier. L'augmentation des prix valorise le stock sans effort et rend faciles les opérations d'achat et de revente. Si les prix, au lieu de monter se mettent à baisser, la valeur du stock à vendre baissera. Comment le prêt pourra-t-il être remboursé à la fin de la concession ? La prudence est, là encore, de refuser cette demande et de renvoyer InCité vers son banquier qui saura analyser le modèle économique, estimer la valeur des immeubles qui pourront garantir le différé de remboursement. Notre collectivité n'est pas un banquier. Ce n'est pas son rôle ni son métier. Il ne faut pas qu'elle le devienne. Un soutien bancaire excessif est interdit par la loi. Le banquier saura juger dans le cas d'InCité si prêter à nouveau est raisonnable ou si c'est un soutien abusif.

Je comprends la tentation d'attendre la fin de la concession en 2020 pour refiler la patate chaude. La Métropole prendrait la suite, mais la sagesse serait que nous demandions tout de suite un audit à la Chambre régionale des comptes avant de prendre de nouveaux engagements, avant d'accorder un prêt complémentaire, avant d'engager une nouvelle concession, et même avant d'augmenter la subvention de 3,2 millions d'euros, comme il nous est demandé. Il y a un ras-le-bol fiscal dans le pays. Les Gilets jaunes ne s'y trompent pas. Ils ont cassé la vitrine d'InCité à plusieurs reprises. Annoncer que l'on va prêter 7 millions d'euros et augmenter la subvention n'est pas politiquement très habile. C'est un mauvais signal que nous enverrions aux assujettis à l'impôt. Pour ma part, je vais voter contre.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Je pense qu'Elizabeth TOUTON va vouloir vous répondre et Michel DUCHÈNE également.

Mme Elizabeth TOUTON : Oui juste quelques mots en réponse à Monsieur JAY, je ne répondrai pas sur l'ensemble des points. Monsieur JAY, de toute façon, conteste, depuis qu'il est élu, les actions et la concession d'aménagement que nous avons confiées conjointement Ville et Métropole à InCité, et il s'interroge sur l'intérêt de cette concession. Je voudrais juste le renvoyer aux résultats qui ont été obtenus, et au travail qui reste à faire sur les territoires qui sont traités. On est bien conscients, les uns et les autres, qu'il y

a dans notre Ville de Bordeaux, et en particulier dans certains quartiers, encore beaucoup de mal-logements, de situations de surpeuplement dans des logements, de situations d'insalubrité, et une vraie difficulté à loger des populations modestes dans ces quartiers. C'est bien la mission que nous avons confiée à InCité. Pour ce faire, elle utilise un certain nombre d'outils. Ces outils sont incitatifs quand il s'agit de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat), et ils peuvent être coercitifs et c'est le cas de DUP (Déclaration d'utilité publique) que nous avons votées récemment sur une dizaine d'immeubles. Monsieur JAY conteste cela, et il trouve que ce n'est pas à la puissance publique d'intervenir dans ces cas-là. Évidemment, je suis contre cette analyse, et je pense qu'un certain nombre d'entre vous le sont aussi.

Pour revenir sur le prêt, il ne s'agit pas d'un prêt, Monsieur JAY, mais d'une avance de trésorerie. Et, contrairement à ce que vous dites, la croissance des prix dans le secteur du centre ancien n'est pas du tout favorable à l'action que mène InCité puisque les prix d'acquisition sont beaucoup plus importants que prévu et que ceux que nous avons prévus lors du démarrage de cette concession d'aménagement en 2014. De ce fait, pour acquérir des immeubles au prix des Domaines, plus ou moins, il faut suivre les prix du marché, ce qui freine l'opération, et ce qui freine aussi le roulement des stocks d'immeubles qu'a InCité. Les prix des travaux ont aussi augmenté, ce qui fait qu'effectivement, pour lancer des opérations de réhabilitation, cela demande un peu plus de travaux prévus, et c'est ce qui explique cette demande de trésorerie complémentaire.

Concernant l'audit dont parle Monsieur JAY, je tiens quand même à rappeler qu'InCité a déjà fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes, il y a quelques années, et fait régulièrement l'objet de contrôles, de l'ANCOLS (Agence nationale de contrôle du logement social) puisqu'il s'agit aussi d'un bailleur social, et ce sans remarque particulière.

M. le Président Patrick BOBET : Merci pour ces précisions. Monsieur DUCHÈNE.

M. Michel DUCHÈNE : Merci Monsieur le Président. Le représentant du Front National devrait - il évoquait la prudence dans son propos - être un peu prudent parce que les mots qu'il emploie sont, pour un certain nombre d'entre eux, particulièrement insultants pour InCité. Moi, je fais totalement confiance à InCité, aux équipes d'InCité et à son Directeur. Pendant de nombreuses années, la Ville de Bordeaux et le centre-ville ont été à l'abandon. Et heureusement qu'InCité a été créée. Cela a permis de reprendre pied dans ce quartier qui était en déshérence. Bordeaux, à l'époque de la création d'InCité, ou avant, c'était 15 000 logements à l'abandon. Et c'était l'époque des marchands de sommeil que vous devez peut-être connaître, Monsieur JAY. Cette époque-là est révolue aujourd'hui. Cela veut dire que grâce à InCité et à l'action qui a été menée par Alain JUPPÉ à l'époque, la puissance publique a repris pied dans ce secteur-là. Les habitants et les commerçants qui l'avaient abandonné sont revenus. Les immeubles ont été rénovés, et on a vu revenir non seulement les habitants, mais les familles, car la volonté a été de réaliser une opération équilibrée en y développant du logement social. InCité est une société qui fait référence aujourd'hui au niveau national. J'en veux pour preuve le nombre de délégations qui viennent rencontrer les équipes d'InCité et qui viennent visiter le quartier. Il ne faudrait pas qu'au fil du temps, votre discours soit pris au pied de la lettre. En réalité, vous n'aimez pas InCité pour des raisons peut-être politiques, pour des raisons peut-être personnelles, c'est votre droit, mais méfiez-vous, n'allez pas trop loin. Quand vous évoquez les vitrines cassées, à titre d'information, j'y suis passé, il n'y a pas eu que les vitrines d'InCité qui ont été cassées, ou alors, peut-être avez-vous des informations particulières à nous donner ? Peut-être est-ce vos amis qui étaient concernés ? En tout cas, Monsieur JAY, faites attention quand même, vous abusez un peu sur InCité, il y a des limites à ne pas dépasser.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. On va arrêter là le débat parce que cela va dégénérer très vite et je n'ai pas l'intention de développer ici un débat plutôt bordelais que de Bordeaux Métropole.

Cela dit, chacun prend ses responsabilités. Je vois très bien que Bordeaux Métropole abonde à 3 millions, mais Bordeaux ville le fait à hauteur de 10 millions. Donc, chacun est bien dans son rôle. Et ce qui est proposé là, je vous le répète, est une avance de trésorerie, ce n'est pas un prêt. Donc, je crois que nous pouvons y aller, même si la question s'est posée en Bureau, on peut tout vous dire très simplement, de regarder d'assez près ce qui se passait au niveau financier, au niveau des comptes d'InCité. Dans la mesure où on a besoin d'avance de trésorerie ou un déficit, on se dit « Que se passe-t-il ? », mais c'est normal, cela se fait dans toute entreprise, même je dirais dans tout foyer, on s'interroge. Donc, c'est ce que nous avons fait. On a eu des réponses très précises à nos questions. Donc nous partons plutôt rassurés.

Vous votez contre Monsieur JAY, si j'ai bien compris ? En dehors de Monsieur JAY, il n'y a pas d'abstentions ? Pas de vote contre. Vote quasi-unanime du Conseil. Merci, mes chers collègues.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. Emmanuel SALLABERRY : Délibération de Monsieur Jean TOUZEAU, n° 75.

M. TOUZEAU

(n°75) Programmation prévisionnelle 2019 des logements agréés au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat - Décision - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. C'est vrai que c'est la deuxième année consécutive où ces chiffres baissent. On est dans un sens qui n'est pas le bon.
Jean-Claude FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération vient, malheureusement, confirmer toutes les craintes évoquées à maintes reprises dans cette assemblée depuis le projet de la mise en place de la loi ELAN. Nous serons tous d'accord sans doute aujourd'hui pour exprimer une très grande inquiétude quand la programmation prévue pour 2019 de logements sociaux marque une telle rupture, comme le signale la délibération. En effet, depuis 2010, la programmation passe sous la barre des 3 000 logements quand les 3 500 logements programmés par an, depuis 8 ans, ne suffisent même pas à répondre à la demande. Les besoins sont et seront pourtant toujours plus importants et les conséquences, bien réelles sur le terrain, sont encore malheureusement à venir dans les années proches. Face aux nombreuses voix qui ont pu s'élever contre cette politique mortifère de régression du logement social, le Ministre du Logement a semblé fléchir un peu, ces derniers temps. Nous ne pouvons donc que continuer à nous indigner ensemble comme vous nous y invitiez, Monsieur le Président, lors de votre élection pour obtenir au plus vite une réorientation de cette politique néfaste pour le droit au logement de nos concitoyens. Dans cette attente, abstention du groupe Communiste.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole demandées ? Donc, abstention du groupe Communiste. Y a-t-il d'autres abstentions ? Ce n'est pas le cas. Vote contre ? Pas plus. Vote pour ? En espérant que nous pourrions proposer, l'année prochaine, des chiffres un peu plus porteurs.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. Emmanuel SALLABERRY : Délégation de Monsieur TOUZEAU, n°77.

M. TOUZEAU

(n°77) Bordeaux - Cité Claveau - Avenant à la convention de redéveloppement - Approbation - Autorisation

M. Jean TOUZEAU présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. J'ai une demande de parole de Monsieur JAY et du groupe Communiste également, Monsieur Jean-Claude FEUGAS.

Monsieur JAY, allez-y le premier.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je vais être très rapide. Je n'ai pas vu la question de la sécurité abordée concernant la cité Claveau, et, pourtant, j'ai vu que c'était un quartier classé sensible. Est-ce que cette question pourra être évoquée ou pas ? Est-ce que l'on peut faire quelque chose dans ce domaine ?

M. le Président Patrick BOBET : Il faudra préciser votre question parce que la sécurité, pour le coup, ce n'est pas notre compétence. On ne peut pas demander une chose et son contraire. Il faut être un peu logique. Monsieur Jean-Claude FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers collègues, si le projet de redéveloppement de la Cité Claveau nous paraît à bien des égards intéressant et utile, il pose, malgré tout, un certain nombre de questions.

Cette cité, caractéristique d'une époque, nécessitait, en effet, sur bien des points des évolutions, des améliorations. Certaines, en termes d'habitat proprement dit, très souhaitables et souhaitées sont déjà en cours. Elles semblent avoir fait l'objet d'un travail particulièrement intéressant et original dans l'implication des habitants. Mais cette délibération nous propose aussi d'augmenter le nombre de logements démolis, certes, pour en construire un nombre plus important. Elle précise aussi, à nouveau, la vente de 80 pavillons. Nous réitérons notre opposition à la vente de notre patrimoine public ainsi que notre préférence pour la réhabilitation plutôt que pour la destruction, car, au bout du compte, c'est trop systématiquement un recul du pourcentage de logements sociaux auquel nous assistons. Même si ici à la Cité Claveau, celui-ci reste encore très important.

Nous craignons une fois de plus que cette opération en tiroirs si elle peut permettre à des familles modestes de devenir propriétaires risque aussi de laisser les plus démunis au bord du chemin. Cette proposition met en avant un objectif de mixité sociale. Cette idée est généreuse, mais elle ne doit pas se faire seulement dans le centre des quartiers populaires qui devraient « s'ouvrir ». La cité-jardin est d'autant plus convoitée qu'elle est assez exceptionnelle, quand d'autres quartiers restent, eux, « fermés » aux logements sociaux.

Enfin, la mixité fonctionnelle, le désenclavement souhaité ne devraient-ils pas aussi se traduire, par exemple, par la prise en compte d'une ambition pour l'emploi, particulièrement pour les jeunes ? La garantie du maintien des services publics ? Un parc des Berges de Garonne enfin aménagé ? Autant d'éléments qui contribueraient, comme le souhaite la délibération, à redévelopper ce quartier populaire. Nous voulons souligner un aspect intéressant dans la délibération, celui qu'une partie des ventes se fasse dans le cadre d'un montage en bail, réel, solidaire.

Avec ces remarques, notre groupe s'abstient sur ce dossier.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, juste deux brèves questions. La première : « Est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait judicieux que le problème d'assainissement de Claveau soit réglé avant même toute nouvelle opération ? » Les riverains se plaignent, à juste titre, de ces problèmes-là et d'odeurs vraiment nauséabondes dans le quartier. Donc, nous regrettons que ce problème-là n'ait pas été posé d'emblée et comme préalable à toute nouvelle opération.

La deuxième concerne le coefficient de végétalisation. Nous savons que le PLU (Plan local d'urbanisme) a instauré pour deux quartiers - l'OIN (Opération d'intérêt national) Euratlantique et Claveau - un coefficient de végétalisation. On a vu récemment que pour l'OIN, cela n'avait pas été respecté, qu'il y avait une dérogation au coefficient de végétalisation. Nous aimerions être rassurés en ce qui concerne Claveau sur la pérennité de ce coefficient de végétalisation qui avait été prévu.
Merci.

M. le Président Patrick BOBET : Madame la Présidente d'AQUITANIS, Béatrice DE FRANÇOIS, rassurez-nous.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Il y a de quoi vous rassurer parce que c'est vraiment une très, très belle opération que nous avons, d'ailleurs, visitée, au mois de novembre avec Alain JUPPÉ qui s'était montré fort content de l'opération réalisée en partenariat avec la Métropole, la Ville de Bordeaux et AQUITANIS. Effectivement, ce quartier date des années 50, il avait besoin d'une réhabilitation, c'est ce qui a été fait avec un budget élevé puisqu'il est de 40 000 euros par logement avec une enveloppe globale quand même de 13 millions et quelques d'euros dont, je rassure Monsieur HURMIC, 11,6 millions pour les voiries et les servitudes, les travaux ne sont pas terminés, et aussi pour l'assainissement. 137 réhabilitations sont terminées. Ce qu'il faut dire, c'est que cette réhabilitation a été faite en co-construction - Jean TOUZEAU l'a dit tout à l'heure - et dans une démarche écologique et participative d'auto-réhabilitation, ce qui est intéressant, par les habitants eux-mêmes. Il y avait une logique de coopération et d'apprentissage, et la multiplication des opportunités pour développer de nouvelles activités. C'est un nouveau visage qu'offre ce quartier. Il y a des transformations notables qui ont été établies, notamment sur le bâti, et des actions de

solidarité qui ont émergé fortement grâce, je le redis, au soutien de la Ville de Bordeaux parce que, vraiment, la Ville de Bordeaux était partie prenante dans cette opération. Cela fait déjà 4 ans, c'est presque terminé. C'est 245 maisons qui ont été rénovées.

Je vous invite à visiter le lieu quand vous voulez, je vous y amènerai et ce sera avec grand plaisir. Une base vie a été installée sur le lieu avec de la formation professionnelle, des prêts de matériels, une pépinière.

Concernant les espaces verts, Monsieur HURMIC, il y en a beaucoup et il y a même sur place une pépinière.

Il y a aussi tout ce qui est partenariat, les Compagnons bâtisseurs ont formé les personnes qui voulaient réhabiliter elles-mêmes leur logement. Il y a aussi de l'ESS (Economie sociale et solidaire) avec le plateau qui est un pôle local d'animation et de transition pour l'agriculture urbaine. Il y a l'ancien blockhaus, vous savez, qui a été réaménagé, il y a des champignons, la construction d'habitats pour les oiseaux. Il y a vraiment beaucoup de belles choses.

Et pour dire aussi qu'il faut vendre quand même quelques logements. Là, c'est 80 logements à des personnes qui sont là depuis leur naissance. Elles y ont vu leurs parents. Elles achètent certains des logements. Et ce qu'il faut savoir, c'est que les T3 et les T4 sont en vente à peu près à 130 000 et 150 000 euros. Ce qui veut dire que c'est un lieu placé idéalement par rapport à notre Métropole, et qu'à ce prix-là, je pense que c'est vraiment intéressant pour les personnes qui peuvent acheter.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Sur la vente des logements sociaux, moi, j'ai un vrai problème. Je ne comprends pas pourquoi un logement qui a été construit avec des fonds publics, puisse un jour devenir privé, et sur lequel on puisse spéculer. Je suis contre la vente des logements sociaux dans la mesure où ils ne nous restent pas après. Je serais totalement favorable s'il restait des logements sociaux dans la mesure où le racheteur ou le nouveau locataire serait éligible au logement social. Alors qu'aujourd'hui, on n'a pas de contrôle une fois qu'un logement social est vendu. On ne sait pas, 20 ans plus tard, ce qu'il est devenu. On peut spéculer, en faire ce que l'on veut. Donc les Maires sont contre parce que cela dégrade nos ratios de logement social. Et puis, quelque part, cela me contrarie, cela me gêne que de l'argent public aille à la spéculation privée.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Je suis complètement d'accord avec vous, Monsieur le Président, d'autant plus qu'aujourd'hui, avec la loi ELAN, le logement quel qu'il soit est considéré comme un produit marchand. Ce n'est pas un produit marchand, surtout le logement social. Par contre, permettre ponctuellement, avec l'accord des Maires, bien sûr et en faisant attention notamment aux communes qui sont déficitaires, de vendre ponctuellement quelques logements, c'est une bonne chose.

M. le Président Patrick BOBET : Oui, on est d'accord, mais c'est cette espèce d'équilibre qu'il faut trouver.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Il faut être très, très prudent, je suis bien d'accord avec vous.

M. le Président Patrick BOBET : J'ai interrogé le Président de la République, lors de sa venue à Bordeaux, j'attends toujours ma réponse. Je croyais l'avoir à peu près convaincu, mais j'attends la réponse.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Concernant la Loi ELAN, j'ai personnellement en tant que Présidente d'AQUITANIS écrit à tous les Parlementaires de Gironde. Une petite poignée, qui se compte sur les doigts de la main, m'a répondu. Il y en a deux qui ont posé des questions au Sénat, par exemple. Je n'ai toujours pas la réponse. Il y a un Député qui m'a dit qu'il allait m'avoir un rendez-vous avec le Ministre en charge du dossier. Je n'ai juste pas la date de ce rendez-vous.

M. le Président Patrick BOBET : Je crois qu'il faut que l'on pousse tous ensemble si on partage cette idée-là, il faut que nous la portions ensemble.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Après, il y a une bonne nouvelle. Un accord a été signé hier, on sera un petit peu moins impacté. Les trois années qui viennent seront un peu moins difficiles que ce qui était prévu. Et la bonne nouvelle aussi, c'est qu'AQUITANIS pousse le curseur plus loin et, au lieu de construire 300 logements comme c'était prévu, nous allons aussi essayer d'en construire 400.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. Brigitte TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Juste pour rebondir sur ce que vous venez de dire, Président. Est-ce qu'éventuellement, on ne peut pas envisager pour ces ventes de logements des clauses anti-spéculation, comme on le fait pour les logements PSLA (prêt social location-accession) ? Cela existe, et donc, je pense que l'on peut l'inclure. Par contre, il faudrait avoir cette politique au niveau de l'ensemble de la Métropole, être vigilant parce que tous les opérateurs viennent nous voir puisqu'ils doivent donner, avant fin juin, la liste des logements qu'ils envisagent de vendre, avec notre accord. Et du coup, je pense qu'en effet, cela serait peut-être bien de pouvoir, systématiquement, prévoir ces clauses anti-spéculatives.

M. le Président Patrick BOBET : Je crois que sur le principe, on est tous d'accord. Jacques MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur ce sujet qui vient d'être évoqué. D'abord, il faut faire attention à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Moi, je partage tout à fait l'avis de Brigitte TERRAZA. Mettons en place des clauses anti-spéculatives très efficaces pour être sûrs que ce que l'on souhaite faire se traduit dans les faits. Moi, je fais partie de ceux qui considèrent que la vente de logements sociaux, si elle est encadrée dans une dimension raisonnable, est la seule manière de faire de l'accession très sociale à la propriété. Or, beaucoup de nos concitoyens aspirent à devenir propriétaires, ils ne le peuvent pas. Donc, c'est une bonne méthode, et c'est une méthode en plus qui amène à redonner des fonds propres à un secteur qui en a un besoin urgent.

Je pense qu'il faut aussi tempérer parfois un certain nombre de nos déclarations et bien prendre les deux aspects de ce mouvement-là. Moi, je demeure favorable à la vente de logements sociaux, notamment aux locataires eux-mêmes.

M. le Président Patrick BOBET : On est totalement d'accord. Moi, ce qui me gêne, c'est l'avenir du logement social, c'est 15 ans ou 20 ans après, mais la vente du logement social, cela me va très bien. Donc, je crois que les clauses que l'on mettrait en place seraient sûrement bienvenues. Jean TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Par rapport à ce qui vient d'être dit, je voudrais souligner que la vente du logement social se faisait avant la loi ELAN. Cela se faisait de façon raisonnable. La difficulté, et nous avons attiré l'attention avec Alain JUPPÉ, au moment où nous avons vu les premières approches au niveau de cette loi ELAN, c'est d'en avoir fait le modèle économique de la construction du logement social. C'est cela qui est embêtant. Rappelez-vous les chiffres, trois logements construits pour un vendu. Et en sachant qu'avec la baisse de l'APL (Aide personnalisée au logement), rien qu'ici l'impact sur les organismes HLM, il est, je crois, de l'ordre de 3 milliards, sur les fonds propres. Donc, ce sont les chiffres et, là aussi, j'essaie d'être objectif. Les mesures correctives qui sont prises et qui diminuent l'impact de la diminution de l'APL, je crois que c'est de l'ordre de 6 à 700 millions, aux dernières informations, mais cela mérite d'être confirmé. La négociation entre les HLM et le Ministère n'empêchera pas, si j'ose dire, le fait d'avoir introduit l'idée de la vente du logement social comme outil de développement de l'offre de logement.

Nous avons évoqué, tout à l'heure, la production de logement social, et nous avons bien vu que le premier impact sur l'année 2019 est qu'il y en a des centaines en moins. Deuxième élément, je partage, Monsieur le Président, parce qu'il ne faut pas, compte tenu de ces contraintes pour les organismes HLM, qu'il y ait une vente patrimoniale qui permette d'essayer d'avoir le meilleur produit. Et nous savons bien que s'il n'y a pas ces négociations ou ces discussions que nous allons pouvoir, me semble-t-il, entreprendre, il peut y avoir une dérive.

Mais, en plus, j'ajouterai un élément, c'est une très bonne opportunité pour un certain nombre de locataires que de devenir propriétaires, à condition que l'on ne rentre pas dans des cycles, dans les années qui viennent, de copropriétés dégradées, ce que nous avons déjà ici dans nos politiques à accompagner. Je rappelle que nous avons déjà identifié 500 copropriétés qui méritent une attention particulière dans les années qui viennent. J'évoque cela surtout par rapport à la prospective.

Dernier point, on l'a souligné tout à l'heure dans la production de logement locatif social, 40 000 dossiers, plus la croissance démographique. Ce sont des familles qui ne peuvent pas accéder au PTZ, au prêt à taux zéro, qui ne peuvent pas rentrer dans cette dimension d'accession sociale. Et en vendant une partie du patrimoine, nous diminuerons encore davantage les possibilités de mobilité et d'utilisation du parc locatif social. Ce sont ces grandes orientations-là qui font que nous allons vers le mur. Lorsque je dis cela, ce n'est pas du tout spécifique à Bordeaux et à la Métropole de Bordeaux. Suivez l'actualité, la production de logement social partout est fragilisée.

C'est la première fois en Comité régional de l'habitat que Monsieur le Préfet, Monsieur LALLEMENT qui est parti a dit : « Écoutez, si vous n'utilisez pas les crédits d'État qui vous sont proposés, je vais les faire remonter au central pour qu'ils puissent être affectés vers d'autres... » compte tenu de la diminution des propositions et de l'offre. Tous les représentants étaient présents dans ce Conseil régional de l'habitat. Donc, il y a vraiment un problème. Et nous le voyons décliné dans les propositions. Je sais que nous

avons programmé ensemble une réunion avec les organismes HLM pour essayer de voir parce qu'au-delà de toutes ces considérations, ce qui compte pour les 40 000 qui attendent, c'est très concrètement, comment collectivement on peut essayer de faire bouger des lignes ? Je sais que c'est également, Monsieur le Président, votre regard. Donc, on va essayer de voir comment nous pouvons mobiliser, en souhaitant également que les communes, les Maires puissent s'impliquer sur ce dossier-là. Je sais que c'est difficile, mais c'est un dossier sur lequel on doit prioriser, me semble-t-il, l'intérêt général et l'intérêt de nos administrés et de tous.

M. le Président Patrick BOBET : Merci beaucoup. Nous revenons sur la Cité Claveau, parce qu'on s'était un peu égaré. Cité Claveau, je vous demande vos votes. Monsieur JAY, quel est votre vote ? Abstention. Le Groupe Communiste abstention.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Non-participation au vote.

M. le Président Patrick BOBET : Voilà, OK. Non-participation de Madame DE FRANÇOIS, bien sûr. Tout le reste vote pour ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE, Monsieur JAY

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

Dernier dossier.

M. Emmanuel SALLABERRY : Dernier dossier, Anne WALRYCK, affaire 83.

Mme WALRYCK

(n°83) Entrée de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au capital de Bordeaux Métropole énergie (BME)- Approbation - Désignation des administrateurs

Mme Anne WALRYCK présente le rapport.

M. le Président Patrick BOBET : Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, Monsieur le Président, nous apportons un avis favorable effectivement à cette délibération, et notamment pour l'entrée de la Caisse des Dépôts au capital de BME (Bordeaux Métropole Énergie). Nous pensons, par contre, et c'est là que l'on a besoin d'un éclairage, qu'une ambiguïté traverse cette délibération concernant le statut de la CDC. En effet, à la page 36, il est dit que la banque CDC est au service du public local. Par contre, toujours à la même page, il est écrit que l'actionnaire privé actuel, le groupe ENGIE, avait exprimé son souhait qu'un second actionnaire privé, sous-entendu la CDC, puisse compléter l'actionnariat. Donc, nous pensons que la CDC reste toujours un organisme public, et là, il me semble qu'il y a une ambiguïté qui mériterait d'être levée.

M. le Président Patrick BOBET : Tout à fait. Je m'étais posé la même question, pour tout vous dire, et je crois que l'on a une réponse technique de Monsieur MANGON qui connaît cela très bien. Il est le Président de BME.

M. Jacques MANGON : La motivation de l'entrée de la Caisse des Dépôts et consignations, qui s'appelle aujourd'hui Banque des territoires, n'est pas du tout motivée par le gain des 18 millions, même si c'est une bonne aubaine pour la Métropole, mais simplement par le fait qu'il nous paraissait intéressant d'avoir un partenaire qui ait lui-même un réseau très développé, qui soit présent dans de nombreuses SEM autour de l'énergie partout en France et qui puisse nous faire bénéficier d'un certain nombre de compétences.

Pour compléter cela, il se trouve que cette évolution est très positive pour la Métropole parce que d'abord, le mouvement qui a été engagé avec la constitution de BME, depuis maintenant 3 ans, est un mouvement qui est très bénéfique, qui se traduit par une valorisation qui augmente, et surtout un déploiement de BME sur toute la sphère de la transition énergétique avec un outil dont dispose aujourd'hui la Métropole qui en est actionnaire de référence, qui est un outil industriel qui nous est envié par beaucoup d'autres métropoles en France. Donc, c'est une perspective très positive et le commentaire qui avait été fait par ENGIE est fait dans le sens figuré. C'est-à-dire que ce n'est pas un actionnaire privé, ENGIE voulait signifier par là un actionnaire déconnecté de la tutelle d'un établissement public. Voilà.

M. le Président Patrick BOBET : Merci. Complément par Anne WALRYCK ?

Mme Anne WALRYCK : Jacques MANGON a parfaitement raison d'avoir précisé ces points de fond. Je ne les avais pas mentionnés dans un souci de faire court, comme d'habitude, en fin de Conseil, mais il a parfaitement raison.

Et de façon plus explicite, pour répondre à Madame MELLIER, la CDC, enfin la Banque des territoires, ce sont bien des fonds publics. Dans la délibération, il est bien mentionné le mot « privé » au sens où ce n'est pas une collectivité. Mais ce sont bien des fonds publics.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Oui, je peux peut-être apporter une précision. La CDC est évidemment un établissement public qui a un statut totalement unique au niveau national qui date de 1816. Elle est sous le contrôle direct d'une commission constituée en particulier de 5 Parlementaires. Donc, c'est vraiment un établissement public. Cela ne l'empêche pas d'avoir un certain nombre de participations dans des structures privées. Et je peux dire pour l'avoir vécu, que c'est un partenaire extrêmement loyal qui apporte de l'argent, et au-delà d'une compétence financière, des compétences juridiques extrêmement utiles.

M. le Président Patrick BOBET : Très bien. Je crois que l'on était tous d'accord, il n'y a pas de souci. Madame MELLIER, je vous en prie.

Mme Claude MELLIER : Non-participation au vote.

M. le Président Patrick BOBET : D'accord. Jacques MANGON non plus pour les mêmes raisons. Très bien, vote unanime sauf les non participations au vote.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prennent pas part au vote : Madame MELLIER, Monsieur MANGON.

Rendez-vous le 24 mai, mes chers collègues. Bonne fin de journée.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 15

Le Secrétaire de séance

M. Emmanuel SALLABERRY